

ON S'ABONNE à Rome, chez PIERRE MERLE, Libraire, place Colonne; à Naples, chez ETIENNE DURANTE, rue Medina, 61.

JOURNAL DES DEBATS

ON S'ABONNE à Rome, chez PIERRE MERLE, Libraire, place Colonne; à Naples, chez ETIENNE DURANTE, rue Medina, 61.

POLITIQUE ET LITTÉRAIRES.

LES ANNONCES SONT RECUES au Bureau du JOURNAL DES DEBATS et chez M. PANIS, régisseur, place de la Bourse, 10.

FRANCE. PARIS, 24 AOUT.

Le remarquable rapport que le ministre de la guerre vient de publier sur les dernières opérations de l'armée d'Afrique fait connaître à la France dans tous ses détails la situation militaire de l'Algérie. La résistance indigène, depuis longtemps vaincue dans la plaine, et poursuivie récemment avec une heureuse énergie jusque dans les parties les plus inaccessibles de la montagne, est resserrée aujourd'hui dans un espace étroit où notre politique l'atteint dès à présent, et où nos armes l'atteignent à notre heure. On a vu avec une profonde émotion de joie et d'orgueil le récit des vifs et nombreux combats auxquels ce résultat est dû; nous espérons qu'après ces faits éclatants on apprendra avec plaisir également d'autres faits qui permettent d'apprécier tout un ordre nouveau de services rendus par notre armée.

Nous racontions dernièrement les excursions hardies que les officiers des bureaux arabes, secondés uniquement par des forces indigènes, entreprenaient sur les points les plus éloignés de notre territoire. Nous faisons connaître les désarments de tribus, les poursuites de chérifs, toutes ces opérations partielles accomplies par des courages isolés, qui préparent avec tant d'efficacité le succès de nos opérations générales. Mais l'œuvre aventureuse et militante que nous cherchions à mettre en lumière ne présentait que sous un seul côté la vie des officiers qu'une nature particulière d'aptitude et de dévouement a consacrés aux affaires arabes. C'est une vie où figurent des soins tout autres que ceux de la guerre. Aujourd'hui des documents recueillis dans les trois grands divisions de l'Algérie nous permettent de faire apprécier par le public toute une partie trop ignorée des résultats qu'obtient notre administration militaire.

Sous l'intelligente impulsion des généraux et de ses officiers supérieurs qui commandent les différentes fractions de notre territoire, un même mouvement s'accomplit dans les provinces d'Alger, de Constantine et d'Oran. Ce n'est point seulement dans le pays, c'est dans les mœurs des indigènes que pénètre notre autorité. A coup sûr, nous ne nous faisons point d'illusion. Quoique ce n'est qu'un peu la vie africaine qui se réveille, on s'explique par une confiance trop facilement accordée aux témoignages de soumission, de respect, même de dévouement dont est prodigue le caractère arabe. Nous savons fort bien que c'est pour cela que nous ne voulons pas d'une France sans épine en Afrique, nous savons fort bien que demain un souffle de révolte peut passer chez les populations qui nous semblent le plus paisibles, et nous créer de tous côtés des périls. Mais il y a des faits dont nous ne pouvons pas nier l'évidence. Il est certain qu'il se crée chez les indigènes un parti français; il est certain que nous faisons chez les tribus des progrès dont le sol commence à porter l'empreinte.

Où l'on ne voyait il y a quelques années que des tentes, s'élevaient aujourd'hui des constructions solidement assises sur la terre; où régnaient la stérilité et la sécheresse, des travaux d'irrigation entretiennent une féconde fraîcheur; où ne pouvaient

point passer les chameaux, où le pied des chevaux hésitait, des chariots peuvent à présent circuler. Enfin quelques vestiges d'industrie se montrent où résidaient l'ignorance et la misère. Des chutes d'eau qui avant nous n'étaient que d'inutiles accidents dans des paysages incultes servent maintenant à faire tourner des moulins. Ce dernier progrès est d'une grande portée. Il a déjà exercé une incontestable influence sur cette condition de la femme arabe, destinée à de si profondes modifications. C'était la femme autrefois qui était chargée de faire mouvoir ce moulin à bras dont l'Arabe tirait une grossière farine; la voilà qui s'affranchit, grâce à nous, de ce rude labeur. C'est à ces immobiles coutumes de l'Orient, qui pèsent d'un poids si fatal et si lourd sur l'espèce humaine, que notre génie a déclaré la guerre. L'activité française ne pouvait pas avoir pour sa propagande, parmi les populations musulmanes, de plus intelligents missionnaires que nos officiers.

Veut-on savoir, dans ces derniers temps, alors même qu'une partie de notre armée courait de montagne en montagne à la poursuite des Kabyles, ce qui se faisait d'utiles travaux sur tous les points de notre colonie? En voici quelques uns que je prends au hasard. Aux environs même d'Alger, à l'ouest Corso, des Arabes appartenant à la tribu des Krachna profitaient de l'établissement récent d'une tilerie pour se procurer des tuiles et améliorer ainsi leurs habitations. L'agha des Filittas demandait et obtenait l'autorisation de construire un moulin à blé auprès du Bordj-Oum-Mensiel. Plus loin, des indigènes achevaient une route carrossable entre Orléansville et Tadmira; d'autres réparaient la route de Mostaganem et les chemins qui aboutissent à Tenez. Dans le cercle de Teniet-el-Had, deux fractions importantes de tribus faisaient construire deux vastes édifices comprenant à la fois ferme, école et maison des hôtes. Je pourrais multiplier les exemples à l'infini pour la seule division d'Alger.

Dans la division de Constantine, à la même époque, se passait un pareil mouvement. Entre Biskra et Batna, c'est-à-dire dans la partie la plus lointaine de notre territoire militaire, les gens d'El-Kantara se frappent eux-mêmes d'un impôt extraordinaire pour construire un caravansérail. Des maisons d'aghas et de caïds s'élevaient partout. Aux environs de Constantine, une tribu construisait plus de vingt habitations, et passait un marché avec un entrepreneur européen, qui allait établir chez elle une fabrique de tuiles; enfin maints travaux d'utilité publique étaient accomplis aussi par les indigènes dans la province d'Oran. Sur le cours de la Tafna, les Ben-Hodiel pratiquaient un canal d'irrigation; toutes les tribus du cercle de Mascara, assuraient la fertilité de leurs champs par des barrages. Puis, là, comme dans les autres provinces, c'étaient de tous côtés une construction incessante de maisons publiques et d'habitations privées.

Rien de semblable ne s'était jusqu'à présent passé en Afrique sous aucune des dominations qui tour à tour avaient voulu vainement s'emparer des destinées de ce pays. Et comment la France obtient-elle ces résultats si importants auxquels sa puissance et son honneur sont également intéressés? De la façon la plus simple: sur les points les plus lointains du territoire où s'étend son autorité, il y a un officier qui la représente. Cet officier, qui n'est pas un agent isolé, mais l'expression de ces volontés fortement soulevées les unes aux autres, dont le jeu régulier constitue la vie puissante de notre armée, est officier est en contact immédiat et direct avec toute une portion du pays conquis. Dans tout le rayon que son cheval parcourt et où son épee a frappé quelquefois, les indigènes le connaissent. Ils savent que cet homme représente le pouvoir et la

peasée d'un peuple plus avancé qu'eux dans les voies de l'intelligence, plus affermi qu'eux dans les voies de la force. Aussi, dans toutes les graves occasions et pour tous les soins sérieux de leur vie, c'est à lui qu'ils prennent l'habitude de venir. L'officier, de son côté, encourage cette disposition; c'est souvent lui qui va au-devant des salutaires desirs qu'on lui exprime. Ainsi tous ces travaux que nous venons d'énumérer, ces canaux, ces caravansérails, ces chemins, comme ce sont les fontils? D'ordinaire, un officier des bureaux arabes donne à un chef indigène l'idée de l'œuvre qui va changer le sort et l'aspect de toute une contrée. Aussitôt le chef assemble le conseil de la tribu. Avec cette heureuse autorité qu'a conservée chez les Arabes la puissance aristocratique, il fait décréter la mesure dont on lui a suggéré la pensée; puis il revient trouver celui dont il a suivi les conseils, avec la demande formelle faite par ses concitoyens d'entreprendre le travail qui importe à l'intérêt de la tribu. Cette demande arrive, par la voie hiérarchique, jusqu'au sommet de l'autorité militaire, où les suites qu'elle exige lui sont promptement et empressément données.

Voilà, dans toute la simplicité de son mécanisme, une des institutions les plus utiles, les plus efficaces peut-être dont un peuple soit doué. Nous disions récemment que les Anglais étaient en droit de nous envier dans les Indes l'organisation de nos bureaux arabes. Ce n'est pas avec légèreté que nous jetions cette assertion, qui ne détruit en rien, du reste, notre admiration pour les procédés politiques de nos voisins. Le gouvernement anglais, en ce moment, a malheureusement sur le nôtre d'assez grands avantages dans l'ensemble de ses institutions, pour que nous puissions triompher, sans le blesser, de la supériorité que nous donne vis-à-vis de lui une partie de notre administration. Nous empruntons à un curieux ouvrage de M. Barbeau de Penhaix les paroles suivantes. M. Holt Mackenzie prononçait devant la Chambre des Lords en rendant compte d'un voyage qu'il venait d'accomplir aux Indes. « A chaque instant, dit l'orateur britannique, nous étions assaillis par des populations entières qui venaient se plaindre à nous des autorités instituées parmi elles. Plus de temps il y a que nous possédons un district quelconque, et plus semblerait y prévaloir le mensonge et la chicane, plus les bons sentiments s'y montrent affaiblis, plus les fondemens de l'ordre social s'y trouvent ébranlés, plus les travaux du gouvernement civil n'ont d'autre conséquence qu'une besogne inutile, gratuite, sans résultat. »

Nous ne savons pas où plutôt nous savons trop ce que deviendrait l'Afrique si elle était enlevée violemment à l'autorité sous laquelle elle s'est développée jusqu'à présent. Aujourd'hui qu'on compare aux paroles prononcées dans une Chambre anglaise, sur l'état moral des Indes, ce que des faits, dont nul ne peut contester l'exactitude, viennent de nous permettre de dire à l'instant sur la situation de l'Algérie. Ce qu'il y aura dans cette comparaison de favorable pour la France, c'est à l'administration militaire que nous le devons. Ainsi quel est le réseau de fonctionnaires qui s'étend sur les Indes? Une réunion de fonctionnaires civils, juges et collecteurs, qui, sans s'inquiéter ni de la religion, ni des mœurs au milieu desquelles leur action s'exerce, appliquent avec une régularité impartiale la loi de leur pays à une population étrangère. En Afrique, une seule espèce de fonctionnaires est en continuel rapport avec les indigènes; c'est une espèce toute militaire qui, partant, convient à une nation guerrière par l'énergie de ses allures, et à un peuple primitif par la simplicité, et, si l'on peut parler ainsi, par la facilité de sa justice. Car les officiers des bureaux arabes sont justiciers; seulement c'est en

matière d'ordre public, de discipline, de police, qu'interviennent directement leurs arrêts; ils font régler par des magistrats indigènes placés sous leur protection toute contestation d'intérêts privés. La preuve incontestable de l'heureux effet que produit sur la population musulmane cette simple et active organisation, c'est l'ensemble de faits que nous venons de citer. Maintenant cet empressement même des indigènes autour de nos officiers, cette docilité des tribus à leur commandement, fait qu'on a quelquefois reproché aux bureaux arabes de tourner aux préconsulats et aux pachaliks. Nous ne répondons pas à une objection qui n'a rien de sérieux pour qui connaît et notre caractère national et notre caractère militaire.

C'est un reproche de la même nature que celui qu'on encourage quelquefois les mêmes agents, d'établir un luxe scandaleux. Nous avons dit, il y a quelque temps, ce que c'était l'administration tout entière des affaires arabes; c'est le tiers de ce que coûterait une administration civile. Tout le luxe de nos officiers consiste dans les gouds qui galopent autour d'eux et dans la poudre que de temps en temps on brûle à leurs oreilles. On connaît leurs modestes traitements. C'est un point sur lequel nous ne voulons pas insister; seulement, nous le dirons avec fierté: il n'est pas de nation où un service public aussi vaste que celui des affaires arabes ait fonctionné à si peu de frais; il faut, pour cette merveille, le cœur intrépide et dévoué de notre armée.

De tout cela voulons-nous conclure que l'épée seule doit toujours présider à la fortune de l'Afrique? Non assurément. Le jour où l'autorité militaire pourrait s'effacer en Afrique, nous serions les premiers à nous en réjouir. Mais ce jour n'est pas encore venu. Si quelques intérêts de partis l'ignorent, la conscience publique le sait bien.

PAUL DE MOLES.

Le Moniteur publiait hier le tableau des importations et des exportations et le relevé des mouvements de la navigation pendant les sept premiers mois de l'année courante. Ces documents offrent toujours de l'intérêt; on peut dire que dans les circonstances au milieu desquelles nous sommes en ce moment peut-être plus qu'à l'ordinaire. Dans l'exposé de la situation financière qui précède le projet de budget de 1852, le ministre des finances prévoit des augmentations de recettes au budget de 1851 sur les exercices précédents, et il suppose que les crédits supplémentaires, qui ne manquent jamais de s'ajouter au budget des dépenses de l'exercice courant, seront couverts par des excédents de recettes et par des annulations de crédits. Il est très important pour le succès des combinaisons du ministre que ces prévisions se réalisent. En effet, si les excédents annoncés font défaut, les crédits supplémentaires viendront augmenter les découvertes; et comme c'est la dette flottante qui supporte le poids des découvertes, la dette flottante sera accrue d'autant. Or cette dette aura atteint à la fin de 1851, dans la prévision du ministre des finances, le chiffre d'environ de 650 millions; c'est, de l'aveu de tout le monde, une limite qu'il ne serait pas bon de voir dépassée. C'est pourtant ce qui arrivera si les revenus ne donnent pas les excédents annoncés.

Au lieu d'un accroissement, les états de la douane accusent une diminution. Les droits perçus à l'importation pendant les sept premiers mois de l'exercice courant représentent une somme de 65 millions; en 1849 ils avaient atteint 72 millions 500,000 fr., et en 1850 69 millions 380,000 fr. C'est une perte qui s'élève déjà à plus de 4 millions sur les sept premiers mois de l'année dernière. Cette perte a porté principalement sur les recettes du mois de juillet. Elles n'ont été que de 40 millions

495,939 fr. en juillet 1851; dans le mois correspondant de 1850 et de 1849, elles avaient été de 41 millions 819,666 fr., et de 42 millions 492,394 fr. Il semble d'abord que la diminution provienne en très grande partie de l'affaiblissement de l'importation des sucres de nos colonies. Nous en ayons reçu 393,047 quintaux métriques dans les sept mois de 1849, et 310,400 dans les mois correspondants de 1850; nous n'en avons reçu que 228,364 en 1851. Mais en revanche l'importation des sucres étrangers a augmenté; elle s'est élevée, de 99,945 quintaux métriques en 1849, et de 116,840 quintaux métriques en 1850, à 118,222 quintaux métriques en 1851, et on sait que les sucres étrangers ont acquis jusqu'à ce moment une valeur de 22 francs par 100 kilogrammes. De plus, le café présente sur 1850 une augmentation de 3 millions; en sorte que ces trois articles font balance. La diminution des recettes provient donc d'autre part.

Elle porte sur le coton, sur la laine en masse, sur les soies grêges et moulées, sur les huiles. Nous avons reçu 324,456 quintaux métriques de coton contre 369,610 en 1850 et 398,958 en 1849. Nous avons importé 95,292 quintaux métriques de laine contre 109,564 en 1850. Nous avons importé 4,634 quintaux métriques de soie grège et 2,988 de soie moulée contre 5,965 des unes et 3,734 des autres en 1850. En revanche, les fils de lin, la fonte, certaines graines oléagineuses ont frent de l'augmentation.

Quant aux exportations, elles offrent des résultats plus satisfaisants. Il y a de légères augmentations sur les vins et sur les esprits, sur les céramiques, sur les machines, sur les modes et sur quelques autres articles.

Le mouvement de la navigation a présenté aussi une légère amélioration. Nos ports ont reçu 10,000 navires et 1 million 258,840 tonneaux contre 9,067 navires et 4 million 450,000 tonneaux en 1850. Il en est sorti 10,287 navires, 4 million 134,600 tonneaux contre 9,008 navires et 947,543 tonneaux. Mais voici le revers de la médaille: l'augmentation a porté principalement sur le nombre et le tonnage des navires étrangers.

Il y a des esprits assez optimistes pour s'applaudir de ces résultats. Nous ne sommes pas de ce nombre. Xavier Raymond.

Exposition de Londres.

Le nombre total des visiteurs a été hier de 17,978; la recette, de 1,970 liv. st. 12 sh. 6 d. Le colonel Lloyd, commissaire spécial, vient de publier une liste supplémentaire de récompenses pour la classe IX (machines agricoles). Le document complémentaire du colonel Lloyd établit qu'une médaille du conseil a été décernée à M. Cyrus Hall McCormick, des Etats-Unis d'Amérique, pour sa curieuse machine à faire la moisson.

L'Exposition romaine s'est enrichie depuis quelques jours de divers objets d'art, parmi lesquels on remarque une table ronde en mosaïque fine, exécutée par Morgiata, et représentant saint Pierre de Rome dans un médaillon central, tandis qu'une guirlande de volubilis, sur laquelle sont perchés des oiseaux, suit le contour de la table; une autre table ronde de Diase, représentant aussi saint Pierre de Rome. Le même pays vient de recevoir un candélabre en bronze, exécuté d'après un modèle de Pompéi, d'une élégance et d'une légèreté que les ouvrages modernes atteignent rarement. (Morning Chronicle du 23 août.)

Neuvelles étrangères.

AUTRICHE.

Vienne, le 19 août.

Il est fortement question d'une ligue de souverains d'Italie, et l'on croit que cette ligue se réalisera plus promptement que l'œuvre de la révision du pacte fédéral germanique. Le grand-duc de Toscane et les ducs de Modène et de Parme y entrèrent sans aucun doute, en égard à leurs rapports avec l'Autriche. Ainsi la moralité des princes italiens est pour cette ligue.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS DU 25 AOUT 1851.

LA SEMAINE DRAMATIQUE.

GYMNASSE. — Mercadet le faiseur, comédie en trois actes, par feu M. de Balzac. — Les acteurs.

Je commence, et ceci en toute sincérité, par reconnaître le vif esprit, l'insolence, la crânerie impérieuse de cette comédie ornée d'un si grand nom; elle a réussi d'un bout à l'autre; elle a été fort applaudie, et trop applaudie! Elle a fait rire, elle a fait peur, elle est jouée à merveille; elle sera une fortune, et une fortune sérieuse pour le Gymnase; on ira, on ira en foule à ce spectacle étrange d'un rire battant, d'une œuvre vaine inspirée; il y a là dedans du Balzac, du vrai Balzac; il y en a beaucoup. Et, ceci dit, reparlons de M. de Balzac.

M. de Balzac, le plus grand nom peut-être et le plus populaire à coup sûr de la poésie moderne, est mort il y a un an, jour pour jour, et, si j'ose le dire, il est mort à temps, en homme sage, en homme habile; sa force était à bout, son œuvre était épuisée, et maintenant qu'il avait mis au jour toutes les créations de son esprit, il tombait, sans le savoir, de la réalité dans le rêve, du monde connu dans le monde impossible. Il avait, aux premiers actes de cette Comédie humaine, cent actes divers (il appelait ainsi son œuvre avec plus d'emphase que de vérité), peu de bienveillance dans l'esprit et peu de fibres dans le cœur; toutefois ce peu de bienveillance et ces quelques fibres restées vivantes lui ont suffi à accomplir ses chefs d'œuvre: Eugénie Grandet, le Lis dans la Vallée, et la Recherche de l'Absolu... Mais en vieillissant (il a vieilli vite), il se trouva que toute sa bonté était épuisée, et que son cœur ne battait plus que pour les violences, pour les spasmes, pour l'ivresse et la rage occulte des plus limpides et des plus cruelles passions. La Cousine Bette et le Cousin Pons, qui ont été le rôle éloquent de cet homme d'un si rare et infatigable génie, ont produit sur le lecteur l'effet de ces questions ordinaires et de ces tortures extraordinaires qui font passer une heure ou deux aux âmes dépravées!

Dans ces livres où le laid domine, où la vertu même est réduite à se couvrir des oripeaux les plus vulgaires, où le vice est passé Dieu, vous avez peine à reconnaître, tant ces héros sont pareils à des fantômes! un homme véritable, un homme en chair et en os, une âme humaine, un cœur humain, et nul ne saurait dire à quel point la souillure et le fard des passions mal-

salnes sont poussés dans ces tableaux d'une teinte funèbre! Ici l'enfer, partout l'enfer! Ici le désespoir et la négation ont posé leur tente affreusement! Ici le crime et le mensonge, l'avarice et son affreux cortège, l'argent et ses saturnales, l'or et ses géométries, la banque et ses abîmes, la fortune et ses cavernes, la corruption des sens et la corruption du cœur! A entendre cet infondu, la terre est un bûche immense, le ciel est un tapis franc! Des derniers livres de M. de Balzac, toute idée honnête est enlevée et proscrite, et l'on n'entend, dans ces pages martelées sur l'enclume de fer, que le ricaneur strident et pervers d'un talent qui s'agit dans le vide et d'un esprit qui se perd dans l'excommunication active et permanente de ce qui est bon, honnête et pur.

Mon Dieu! ces réflexions sont sévères, je les crois justes! Elles auraient été faites tôt ou tard, et si elles arrivent un peu vite, il faut s'en prendre à ces admirations dangereuses, à ces enthousiasmes intéressés et maladroits qui ne demandent pas mieux que de remettre en question les choses jugées, et qui ne veulent pas que l'admiration la mieux sentie à ses réserves, ses défiances, ses hasards. C'est un malheur de ne pas se contenter, pour un pareil homme, de louanges suprêmes accordées à sa tombe à peine fermée; et souvent c'est plus qu'un malheur, c'est une maladresse! Hélas! voici un homme qui était la gloire et l'orgueil de son temps; il était la fête et le conseil de chaque jour; il a consolé tant de misères, il a relevé tant d'espérances! il a charmé tant d'esprits oisifs! Et vous venez, imprudens, quand cet homme a dit son dernier mot, rendu son dernier souffle, accompli sérieusement son agonie et posé sa marque au monde des vivans, vous venez l'exposer aux vains caprices des multitudes, le livrer aux hasards du théâtre, et ramener la critique à cette renommée acceptée, et définitivement, pour tout un siècle! — Osez-vous arides, je veux vous ramener de mon souffle, avez-vous dit; et en effet on ressuscite des fragmens oubliés, on ramène des rires éteints, on remet en lumière une gaité posthume! on expose ce vainqueur à de nouveaux débats!... C'était dommage et c'était dangereux! Si en effet la comédie est amusante et gaie... elle l'est... qu'est-ce que M. Balzac y peut gagner? Et si elle n'est pas réussie, et si elle n'est rencontrée que des républicains, et si vous avez exposé cet homme habile à succomber sans avoir de revanche à prendre, où en seriez-vous, et quels ne seraient pas vos regrets, vos chagrins, vos remords? — Le Gymnase-Dramatique, en tout ceci, a joué son jeu, il a gagné la partie; mais enfin, s'il avait perdu, où n'aurait-il pas les amis de M. de Balzac, privés de cet émoi moussu récolté au cimetière, et de ce miel recueilli sur un cercueil?

Moli pautatin flavescit campus aristis... Et d'ava hercules sudabant rosçida metla!

Telles étaient nos justes craintes quand la comédie a commencé; heureusement cet homme expiré dans son œuvre n'était pas aussi mort que j'en avais peur. Cette comédie, étant perdue de ses derniers jolirs, cette histoire de l'homme d'affaires, tel qu'il s'est révélé à cet esprit sagace, à ce rire bruyant, ont trouvé le public attentif; le public a écouté, il a ri, il a ouïlé qu'il riait sur un cercueil, et que la mort était appelée en témoignage de ce rare plaisir, où l'esprit avait tant à faire. Mors testis erit! O mort! éloigne-toi d'ici et nous délivre de ce que l'homme d'ossements et de ce sourire de spectre! O mort! divinité aveugle et sourde, sans pitié et sans respect, laisse-nous écouter les dernières folies d'un homme qui a laissé tant d'œuvres sérieuses! Et vous qu'il a ramolies et qu'il a fait vivre, vous à qui il a donné deux fois le présent et l'amour, vous les ressuscitez de son talent et de son caprice, vous les princesses et les reines de cette époque heureuse qui était encore la monarchie et l'élégance, vous seules, les ingrates des grands faubourgs, qui n'avez pas assez pleuré ce poète enlevé de vos années dangereuses! vous les précieuses de notre temps, désertières impitoyables de ce Tromp-la-Mort de votre beauté et de votre jeunesse, vous irez au Gymnase pour protéger la mémoire du maître de vos élégances, de vos destinées, de vos amours rajelés, de vos passions acceptées!... Vous aussi, les infidèles et les perfides, vous viendrez en aide une dernière fois à ce magicien discret qui n'a dit à personne la profondeur de vos rides et le compte de vos cheveux blancs!

Et puis, quand est mort, on se permet bien des choses, on donne bien des libertés à son génie, on ne s'inquiète guère d'un barbarisme, par exemple, on intitule sa comédie: le faiseur, — le faiseur de quoi? le faiseur de quoi? — Warwick, le faiseur de rois, cela se comprend; le faiseur tout court, c'est de l'argot, et M. de Balzac ne faisait pas l'argot. Il trouvait que ça donnait une certaine couleur à sa page la plus délicate; il aimait aussi le patois, ça le reposait du bon français! Pour peu qu'il eût besoin d'un mot nouveau, il le faisait, il était en ceci de l'école de Ronsard en son art poétique français: « Tu sauras dextrement choisir et approprier à ton œuvre les vocables les plus significatifs de nos provinces; ne te faut soucier s'ils sont gascons, normands, normands, mancelaux, lorrains, ou d'autres pays, pourvu qu'ils soient bons. Malheureusement l'argot et le patois ne comptent pas à quel veul mériter l'insigne honneur d'être compté à la tête des bons et solides écrivains de cette nation, envahie, hélas! de la tribune solennelle aux livres les plus ob-

scurs, par le charabia universel. Va donc cependant pour le faiseur, puisque aussi bien il n'y a qu'un mot qui serve! Le faiseur de M. de Balzac, qui lui-même a fait tant de choses, a passé à travers les fortunes les plus diverses; inconnu et célèbre; couvert de malédictions ou de louanges; pauvre aujourd'hui, riche demain! On pourrait appeler le Figaro du ruisseau! Il est l'image la plus ferme de l'espérance ici-bas; il ne croit à rien, il croit à tout; il rêve les yeux ouverts, et quand il se réveille, c'est pour jeter l'esprit, le bon mot, le paradoxe à pleines mains. Quel homme! Rien ne l'abat, et rien ne l'étonne! Il doit tout ce qu'il a, et très sérieusement il se batit d'édouillous châteaux en Espagne; il prend des deux mains, il est valet; il s'humilie, il commande; il pleure, il rugit; il ne connaît ni la montée ni la descente aux sentiers qui mènent à la fortune; il st fourbe, mais si peu! Il est fripon, mais dans des limites si naturelles! la loi n'a rien à y voir, et même le mépris du monde ne saurait l'atteindre. Et cela dure tout le premier acte; et pendant cet acte, qui est long, l'ironie et la folie-Balzac s'en donnent à cœur-joy, allant, jugeant, inventant et riant de façon à se désoleer la rate, une fois pour toutes! Mais, encore une fois, quelle chose étrange, un homme si gai, si vif, si dispos, si railleur, si vantard, le feu au regard, l'ironie à la lèvres, l'esprit au vent, quand cet homme est à peine au tombeau!

Tout cet acte-là est en récit, en exclamations, en jurons, en paradoxes; vrai jeu de raquette! une danse macabre! une raillerie où tout danse, et la morale en jupon court! Certes, ce n'est pas là tout à fait la grandeur et l'écandence de ce fameux César Birotteau dont M. de Balzac a raconté les péripéties avec le zèle d'un jeune avocat et l'acharnement d'un vieux procureur! César Birotteau est le héros de la faillite, et Mercadet en est le Cassandre; oui! mais le Cassandre jovial! Il s'amuse de sa propre misère, il rit au nez de son infortune, il fait la nique à sa ruine amusante comme un conte bête fait! Il n'a qu'un tort, c'est de ne pas savoir son métier aussi bien que tant de faiseurs de la même famille, et de porter un masque qui ne tient qu'à un fil. Non, non, vous avez beau rire et vous moquer des gens à leur nez, à leur barbe, ce n'est pas là, tant s'en faut, le vrai Balzac, le Balzac vivant et fort, pour ceux qui se rappellent, avec tant de faveur et de charme, les roqueries adorables, les finesses exquises, les tours, les détours, les astuces, les miracles de ce romancier excellent, quand il est en belle et bonne veine de vérité, d'exactitude, en pleine verve, en pleins détails, et quel qu'il fasse d'incroyable, et quel qu'il dise

de charmant, il n'est guère facile de le reconnaître sous la peau fanée et blanche de Mercadet le faiseur!

Dans un de ces livres qu'il écrit à la façon des satyriques, Salluste, en parlant d'un sénateur romain, Marcus-Emilius Scaurus, nous le montre comme un homme de grande origine, avide d'honneurs, d'argent, d'autorité... un grand fauteur, et quel encore? habile hypocrite et cachant avec soin tous ses vices! Ceci est encore une louange, et vraiment tous ces vices de comédie, qu'il se vante des vices mêmes qu'ils auraient le plus cachés; tous ces habiles à l'extérieur, qui n'ont pas d'autre déclamation: Admirez, disent-ils, à quel point nous sommes pervers et pervers; ce Mercadet enfin, ce vantard, les uns et les autres ils manquent leur but pour viser trop loin! Ce qu'ils devraient cacher, en bonne politique et en bonne comédie, ils le montrent! Ce qu'ils devraient murmurer tout au plus à l'oreille de quelque adepte occulte, ils le crient sur les toits; ils sont, en un mot, les pallasses, les sganarelles, les jocrisses, les turpitudes, les gascons, les spadassins de leurs propres infamies; ils s'étalent tant qu'ils peuvent sur ce fumier dont ils sont plus fiers qu'Artaban de son trône, Arlequin de sa batte, et d'Édouard de sa première maîtresse! Imprudente façon de faire la comédie, et trop facile, à coup sûr, et surtout parfaitement indigne d'un bel esprit qui savait à fond les inconveniens de la habillerie et les longueurs insupportables de la ligne droite! Il est si vrai quand il veut être vrai, ce Balzac d'Enragés! Il est si fin, si main, si retors, si caché; calme à la surface, violent et déterminé dans le fond! Comme il aurait eu honte, dans ses bons livres, de s'abandonner à cette joie puérile et vagabonde qui va, qui va toujours comme l'alle du moulin tourné à tous les vents! Au contraire, c'est un des grands caractères de son talent, un des artifices les plus charmans de ce grand art qui est en lui, de laisser tout pressentir, de laisser tout deviner, d'indiquer en passant le point lumineux de l'œuvre, et plus il avait épaissi le nuage, agrandi les fumées, annoncé les ténèbres, et plus cela lui plaisait de déchirer ténèbres, fumées, nuages, et d'introduire violemment le grand jour dans les mystères de sa création! — Ce Mercadet qui se vante à sa femme, c'est-à-dire à la seule estime qui lui reste, de cette habileté qu'il ferait mieux de cacher à toute la terre, est une des fantaisies les plus inattendues de M. de Balzac; on le cherche, on ne le trouve pas toujours dans ce dialogue heurté, dans cet esprit sans rémission, dans ce choc inépuisable, mais fatigant, de mille opinions très contestables. Il joue en ce moment au paradoxe, tout comme il jouerait à la raquette: ça va, ça vient, ça brille, ça rebondit, et le volant ne tombe jamais! Quel homme! Et quand on pense qu'il ne s'est pas

En supposant même que le prince Altieri ne parvienne pas à obtenir l'accession du roi de Sardaigne, il est probable que les circonstances particulières...

Le roi de Prusse est attendu à Ischl le 30 août. S. M. y restera trois jours, et aura une entrevue avec l'empereur François-Joseph.

PRUSSE.

Paderborn, le 20 août.

Voici quelques détails sur le voyage du roi dans nos provinces :

Le 16, dans la matinée, lorsque le roi arriva au débarcadere de Hamm, l'évêque catholique est venu saluer S. M. Le roi l'ayant aperçu, s'écria de sa voix : « Ah ! mon cher évêque, je suis charmé de vous voir ici ; comment allez-vous ? »

Le surintendant évêque de Hamm donna à S. M. les mêmes assurances du dévouement et de la fidélité des habitants, et ajouta que le clergé se ferait un devoir d'entretenir ces sentiments.

Gazette d'Aix-la-Chapelle.

Dusseldorf, le 20 août.

Lorsque le roi arriva ici, on lui présenta plus de cent jeunes filles vêtues de blanc et tous les élèves des écoles de Dusseldorf. On sema des fleurs devant S. M. Le roi se découvrit et dit : « Je vous remercie... »

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, le 23 août.

Les Fonds anglais sont très calmes et les prix n'ont pas varié. Actions de la Banque, 216 ; Trois pour 100 réduit, 97 1/4 ; Consolidés, 96 1/2 au comptant et pour compte ; Bons de l'Échiquier, 49 ; Belges, Quatre et demi pour 100, 94 ; Brésiliens, 92 ; nouveaux Cinq pour 100, 90 ; Buenos-Ayriens, 56 ; Chiliens, 46 ; Trois pour 100, 65 ; Danois, 77 ; Cinq pour 100, 105 ; Hollandais Deux et demi pour 100, 60 ; Quatre pour 100, 93 1/4 ; Mexicains, 29 1/4 ; Péruviens, Quatre en demi pour 100, 91 1/2 ; Différés, 44 ; Portugais, 35 ; Russes, 116 ; Quatre et demi pour 100, 102 3/4 ; Fonds espagnols : Actif, 21 1/4 ; Trois pour 100, 38 ; Passifs, 5 7/8 ; Coupon sard., 1/2 d'escompte.

On parlait encore aujourd'hui à la Bourse et dans la Cité de nouvelles faillites, et cependant il ne paraît pas y avoir eu de fondement à ces bruits. Il a été fait dernièrement des pertes énormes sur des produits importés, et les marchés ne s'améliorent pas. Il a été fait des sacrifices ruineux sur le sucre, le café, le thé, le coton. On ne s'explique pas facilement cet état de choses ; mais on assigne comme principale raison l'incertitude qui existe toujours sur les questions politiques, sous l'influence des mouvements politiques républicains.

Le Times du 23 août dit qu'il résulte des rapports de la commission d'enquête nommée par la Chambre des Communes, à l'effet d'examiner les dépenses militaires du pays, que les prétendus avis signés n'existent pas. On avait avancé, dit ce journal, que l'armée était entretenue dans la luxure et l'oisiveté pour le bénéfice de l'aristocratie, et que des sommes énormes étaient dévorées par le système le plus corrompu...

La vérité est au contraire que l'aristocratie lui fournit moins de 3 pour 100 des officiers de ligne, et que les officiers de certains régiments plus favorisés sont pris généralement dans les familles de riches manufacturiers. Il résulte de ces rapports, fondés sur des faits, que nos dépenses militaires sont aussi justes, économiques et parfaites que peuvent l'être celles de tous les autres pays.

On lit dans le Standard du 23 août : « Nous avons reçu des nouvelles de Lisbonne du 13. La ville était tranquille, et l'état des esprits annonçait une amélioration. Quelques troubles peu importants avaient eu, disait-on, lieu à Mafra, mais ils n'excitaient aucune inquiétude. »

M. Neri Corsini, marquis de Lajatico, écrit au Times du 23 août :

Dans un article publié par le Costituzionale on plaide par le Conservatore Costituzionale de Toscane, on me représente comme le chef d'un parti piémontais existant en Toscane, et par l'intermédiaire duquel des proclamations incendiaires auraient été récemment introduites en Toscane. Tout le monde sait dans mon pays que je regarderais comme une honte pour moi d'encourager de quelque manière que ce soit une intrigue secrète quelconque.

On lit dans l'Armoricain, de Brest, du 21 août : « Une lettre d'une personne embarquée sur la corvette à vapeur le Cassini transmet les détails intéressants qui suivent sur l'heureux voyage de ce vapeur, de Lorient à l'île de la Réunion :

Je de la Réunion, le 12 juin.

Notre traversée a été aussi bonne que rapide. Partis de Lorient le 6 mars, nous étions à Madère le 10 au 12 du même mois, et au cap de Bonne-Espérance le 22 avril. Après douze jours de relâche à Table-Moy (cap Town), nous avons continué notre traversée, qui s'est terminée heureusement à Saint-Denis le 21 juin. Nous n'avons donc compté que soixante-quinze jours depuis notre départ de France jusqu'à l'île de la Réunion, et dans ce nombre sont compris nos quinze jours de relâche. Mais ce qui met surtout cette traversée au-dessus de la moyenne de celles des bâtiments à vapeur, c'est que nous avons navigué presque tout le temps à la voile, n'ayant rencontré du reste point de mauvais temps et fort peu de calmes, pendant lesquels seulement on a chaudière. Aussi le Cassini s'est-il trouvé avoir dépensé environ 100 tonneaux de charbon de moins que l'Archimède pour effectuer la même traversée.

Les Anglais du Cap continuent avec acharnement leur guerre contre les Cafres, mais toutefois sans résultats décisifs ; cet ennemi est insaisissable ; on ne saurait l'écraser en masse, puisqu'il est redoutable parce qu'il est partout à la fois, attaquant et pillant les fermes, et retournant aussitôt dans ses montagnes inaccessibles aux soldats européens.

À l'île de la Réunion, une tranquillité parfaite continue à régner ; et cependant le commerce languit à mesure que l'exploitation du sol diminue ; le numéraire tend à disparaître peu à peu ; la hideuse misère élève ses horripilés à côté de ses prisons peuplées de noirs vagabonds, fainéants et voleurs. Il est manifeste qu'à bientôt la métropole ne fait pas un effort suprême pour développer la pensée qui a fait voter l'indemnité et en faire une sage et prompt application, le peu d'affranchis qui restent fidèles à leurs anciens maîtres seront forcément abandonnés par ces derniers faute d'argent pour leur payer leurs salaires. Une chose qui frappe surtout, c'est la différence immense que l'on constate, dès le premier abord, entre l'esprit des habitants de la Réunion et celui des Antilles. Combien ici l'état des esprits est calme et rassurant ! combien toute cette intéressante population est douce et obéissante ! combien elle est résignée, et combien elle mériterait quelque attention bienveillante de la part du gouvernement !

La corvette l'Argyria est depuis quelques mois dans le golfe Persique ; on attend son retour en juillet. Le Cassini va repartir vers le 15 juin pour continuer son voyage en Chine. La gabare la Procope est arrivée ici le 17 juin. Après avoir envoyé ici ses passagers à bon port, elle va partir pour Mayotte, où est aussi l'Archimède, qui vient d'y porter M. le gouverneur Borfils et les autres fonctionnaires.

Les gabares l'Infatigable et le Chaudronnier sont en ce moment sur l'rade de Saint-Denis. Les états-majors et les équipages de tous ces bâtiments jouissent d'une santé parfaite.

Les journaux de Bordeaux du 22 août annoncent l'arrivée dans cette ville de lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre.

On lit dans le Courrier de Nantes, sous ce titre : « Une question de la plus haute importance est sans contredit, à l'époque où nous sommes, la question de la pluralité des brevets d'invention ; aussi est-elle en ce moment l'objet de négociations fort intéressantes entre plusieurs des principaux nations de l'Europe. »

Il s'agit actuellement d'établir une convention en vertu de laquelle tous les Industriels qui auraient pris un brevet d'invention en France, par exemple, et qui auraient en tous points satisfait à des obligations spécifiques et définies dans cette convention, jouiraient pleinement de la propriété de leurs brevets dans tous les pays dont les gouvernements auraient signé un traité. Le mode d'application proposé à cet effet est bien simple.

Un industriel français qui voudrait prendre un brevet applicable à toutes les nations signataires de cette convention n'aurait qu'à se présenter à Paris, à la légation de chacune d'elles, il y satisferait au paiement des droits établis, sa demande serait immédiatement rendue publique dans chaque pays, et après l'accomplissement des formalités exigées, il lui serait donné le jour de la plénitude de son droit de propriété du brevet. On comprendra donc que, d'après ces mêmes conventions, la réciprocité serait établie entre toutes les nations.

Ce moyen serait sans aucun doute le meilleur, il résoudrait facilement cette question si importante, tout en laissant néanmoins à chaque nation l'application de ses lois particulières sur la matière.

On lit dans un journal du matin : « Le ministre de l'intérieur vient de prendre, dans des circonstances très intéressantes, une décision d'une haute importance. On sait que le gouvernement autrichien fait en ce moment des efforts immenses pour faire adopter Trieste au lieu de Marseille comme point de transit de la maille de l'Inde. En dernier lieu, la Compagnie du Lloyd, subventionnée par le cabinet de Vienne, a fait établir entre Ostende et Trieste un télégraphe électrique qui sert à faire parvenir instantanément à Londres les nouvelles les plus importantes apportées de l'Inde par un vapeur que la Compagnie autrichienne possède, dans ce but, à Alexandrie, où il stationne sans cesse, prêt à chauffer et à partir. »

Pour soutenir la lutte contre Trieste, lutte qui prenait des proportions si inégales, M. Mitchell, directeur de la Compagnie péninsulaire anglaise, qui a adopté la voie de Marseille, a demandé au gouvernement français l'autorisation de transmettre par la voie du télégraphe aérien de Marseille à Galais, en passant par Paris, les nouvelles les plus importantes qu'apporte la maille de l'Inde. M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, s'est empressé de faire droit à sa demande, et par ce moyen, malgré le désavantage du télégraphe aérien contre le télégraphe électrique, les nouvelles télégraphiques de l'Inde seront reçues à Londres cinq ou six heures plus tôt par la voie de Marseille que par celle de Trieste.

La difficulté qui vient d'être levée est une des plus graves qui puissent se présenter ; mais lorsque le chemin de fer et le télégraphe électrique de la Méditerranée à l'Océan seront construits à travers la France, la voie de Marseille aura sur celle de Trieste, et sous tous les rapports, une telle supériorité, que la concurrence ne donnera plus aucune inquiétude. »

services rendus, le remplaça à son tour, il avait su conquérir l'estime de ses adversaires, et il emporta les regrets de la population.

Il y a vingt années donc qu'il était accueilli en ennemi et traité comme tel. Aujourd'hui, appelé dans nos murs comme l'un des hommes remarquables du pays, il y reçoit une brillante ovation, et la sérénade donnée par la garde nationale à M. Maurice Duval, notre ancien préfet, est la justification de notre épigraphe : La justice marche d'un pas boiteux, mais quelquefois elle arrive.

Cela honore l'homme, cela honore la ville. L'opinion publique peut s'égarer, elle est sujette à l'erreur ; mais il n'y a que demi-mal quand l'erreur est reconnue et réparée. La reconnaissance du lendemain corrige l'ingratitude de la veille. — Antoine Duran.

D'après le Corréze du 22 août, l'accident éprouvé par M. le général Hugo et par sa famille a été beaucoup moins grave qu'on ne l'avait supposé.

L'Emancipation, de Toulouse, en date du 22 août, annonce que MM. Duportal et Germer, prévenus d'outrages publics envers le préfet dans l'exercice de ses fonctions, délit résultant d'une correspondance de Perpignan, insérée dans l'Emancipation du 7 mai 1851, ont été condamnés chacun à six mois de prison et 500 fr. d'amende.

On lit dans le Sémaphore de Marseille du 22 août : « Hier M. Lambert, commissaire de police, a opéré la double arrestation d'un caporal et d'un sergent du 11 léger. Ces deux militaires avaient loué une voiture de place, dans laquelle ils avaient déposé tout un arsenal composé de deux fusils de chasse achetés chez un armurier de la rue d'Aix, d'une paire de pistolets, de deux couteaux de cuisine et d'une paire de couteaux-poignards. Lorsqu'on procéda à leur arrestation, l'un d'eux venait d'acheter un kilogramme de balles à tir. Sur la demande qui leur a été adressée au sujet de l'emploi qu'ils se proposaient de faire de ces armes, ils ont répondu que c'était pour aller à la caserne aux lions. Le commissaire, peu satisfait de cette réponse, a cru devoir les mettre en état d'arrestation. L'un d'eux était possesseur d'une somme de 1,135 fr. en billets et en argent. »

On écrit de Vassy (Haute-Marne), à l'Echo, journal de Chaumont, du 23 août : « Des socialistes de l'arrondissement de Vassy viennent d'adresser à plusieurs maires et à un juge de paix des lettres anonymes ayant pour but de les effrayer, au sujet du pétitionnement républicain, qui a déjà réuni dix mille signatures dans nos huit cantons. Les signataires sont menacés de la guillotine à l'avènement du socialisme. La justice fait des perquisitions. »

On lit dans le Pays de Caux, journal de Saint-Valery, du 22 août :

La propagande socialiste se poursuit activement dans nos campagnes. Les apôtres du parti, relancés des grandes villes, choisissent, pour dresser leurs plans, les chefs-heux de canton, où l'œil de la police est moins exercé et la tolérance naturellement plus grande. La petite ville de Cany est le centre des opérations actives de la démocratie de la côte, depuis Pécamp jusqu'à Saint-Valéry.

On lit dans le Courrier de Cahors du 21 août : « La gendarmerie a arrêté hier un nommé Tillend, qui était arrivé depuis cinq jours à Cahors. Il se disposait à partir pour Gramat, par la voiture d'Aurillac, où une place avait été retenue par lui sous un autre nom. »

Ce personnage, dont les allures et les démarches avaient éveillé l'attention de la police, serait, suppose-t-on, un agent de la propagande socialiste. On l'aurait vu s'aboucher et conférer avec les chefs du parti démocratique de notre ville. Il a déjà subi plusieurs interrogatoires. Il aurait, dit-on, déclaré qu'il voyageait pour le journal la Voix du Proscrit.

C'est un homme de quarante ans, amputé de la jambe droite, qui aurait été sous-commissaire de Lerdin Rollin. D'après les pièces trouvées sur lui, il serait originaire de Château-Neuf, département d'Encre-et-Loir. Il est porteur d'un passeport où il est désigné sous la profession d'homme de lettres. Ce passeport est délivré de Nantes pour Lorient, visé de Nantes pour Bordeaux, visé encore de Bordeaux pour Paris.

Depuis sa arrestation, une foule de commentaires et de rumeurs diverses ont couru sur ce singulier voyageur. Rien n'a transpiré sur le résultat de l'interrogatoire auquel a procédé le juge d'instruction.

On écrit de Beaujeu au Courrier de Bourg du 21 août :

Dimanche 17 de ce mois, à huit heures du soir, un orage épouvantable a éclaté sur les communes de Maulguy, de Reigny, de Villié et de Fleury. Ces beaux vignobles ont été entièrement ravagés. Les dégâts causés par la grêle ne sont rien auprès de ceux causés par les eaux ; plusieurs maisons ont été envahies, et ce n'est qu'à grand-peine que les vigneronnes ont pu sauver leurs bestiaux. On a ramassé des grenons de la grosseur d'un œuf. Les vignes n'ont pas été seules atteintes ; toutes les récoltes pendantes sont perdues. Le pays est dans la consternation ; chacun songe à la misère profonde qui sera la suite de cette catastrophe.

L'orage s'est étendu jusque dans la Bresse ; les communes de Guéretins, de Montauriol et de Mousseau ont été saccagées ; les blés noirs et les pommes de terre sont perdus. Un habitant de Monmerle traitait 78 oiseaux qui étaient tombés dans sa cour frappés par la grêle ; le postonier de Belleville en a ramassés 54.

On écrit de Châtillon-sur-Seine, le 23 août : « Jeudi 21, un assassinat horrible et de plus audacieux a été commis en plein jour aux portes de la ville, sur la personne du nommé Matrat-Chaumontot, de Crépan, vieillard de soixante-dix ans. »

Il a été trouvé dans la chambre de Marigny, à quatre heures et demie du soir, la tête affreusement mutilée et ensanglantée. Une somme de 300 fr., dont il était porteur, a disparu, ce qui fait supposer que l'assassinat est la conséquence du vol. Selon toutes les apparences, ce serait à coups de pierres qu'il aurait été assassiné. Quand on a trouvé ce malheureux, il était sans connaissance ; mais peu à peu il est revenu à la vie. On espère le sauver.

On suppose que l'auteur de ce crime est un individu qu'on a aperçu à peu de distance du lieu où le crime a été commis.

La Justice informe.

On lit dans la Liberté, journal de Lille, du 22 août :

Une double événement a eu lieu avant-hier à la maison centrale de Loos. Des détenus, au nombre de quinze ou seize, étaient occupés à des travaux à l'extérieur de la prison, travaillés par un assure-t-on, par l'autorité supérieure. Ces individus, quoique disséminés sur plusieurs points, n'étaient surveillés que par un seul gardien ; un fossé étroit les séparait du territoire de Lomme ; aussi ne doit-on être étonné que d'une chose, c'est que deux seulement aient songé à le franchir pour recouvrer leur liberté.

Des deux fugitifs qui avaient disparu vers midi, l'un n'a pu être retrouvé ; c'est le nommé Iques-Joseph Basard, âgé de trente-cinq ans, et condamné en 1849 à six ans de détention sur la Cour d'assises de Douai ; l'autre, nommé Michel, a été arrêté par un jeune homme de Loos, dont le trait de courage mérite d'être signalé : Dominique Dalhènes travaillait en sa qualité de couvreur sur le toit de la fabrique de M. Kuhlmann, près la Dédie, lorsqu'il aperçut au delà de la rivière le prisonnier qui fuyait dans les bois. Descendra de son toit, traversa la Dédie à la nage, attendit le fugitif et se saisit par son Dominique l'officier d'un instant. Bientôt il fut rejoint par d'autres camarades qui l'aiderent à recueillir Michel à la maison centrale.

La Vigie de Dieppe du 22 août annonce que douze petits bâtiments anglais, pris en contravention aux règlements sur la pêche ont été amenés le matin même dans le port de Dieppe par le vapeur garde-pêche l'Arlet.

Mercredi dernier, deux bûcherons, dont l'attention avait été éveillée par une forte odeur de brûlé, s'aperçurent que le feu était dans la forêt de Fontainebleau, au lieu dit les bois Fouquet. Ils s'empressèrent de courir à la ville, d'où bientôt arrivèrent des secours, mais déjà l'incendie avait fait des progrès considérables. On est parvenu à l'éteindre, mais il a causé d'importants dommages.

L'autorité judiciaire a ouvert une enquête pour rechercher les causes du sinistre, qu'on attribue jusqu'à présent à la malveillance.

Un incendie considérable a éclaté avant-hier, à deux heures de l'après-midi, dans la propriété de M. le marquis d'Ivry, à Genesee. Le feu s'est manifesté en quatre endroits à la fois, dans une ferme dite la ferme d'En-Bas, gérée par M. Lucy, fermier de la Malmaison.

Trente mille bottes de foin et de paille entassées dans les granges ont été la proie des flammes, qui se sont communiquées au bâtiment principal et l'ont dévoré dans une étendue de 50 mètres.

À la première nouvelle de ce sinistre, un fort détachement du 33^e régiment de ligne, caserné à Saint-Denis, vint se joindre aux pompiers et aux habitants de la commune et des communes voisines, pour combattre les progrès du feu. Malgré ce grand concours de travailleurs, l'incendie n'a pu être complètement éteint qu'à une heure après minuit.

Les dégâts sont considérables ; mais on n'a aucun accident grave à déplorer. Hier matin, la justice s'est transportée sur le théâtre de cet événement. Les premières informations ont établi d'une manière évidente que le feu a été allumé par une main criminelle. L'enquête continue.

Une arrestation vient encore d'être opérée pour tentative d'embaufrage politique. Voici dans quelles circonstances :

Deux grenadiers du 4^e de ligne se promenaient avant hier dans Grenelle, lorsqu'ils furent accostés par le nommé Ch... qui leur adressa la parole sous le prétexte de leur demander des nouvelles d'un militaire du même régiment qu'il prétendait connaître. Puis il emmena les soldats au cabaret portant pour enseigne : A la Californie, et là il leur fit la proposition de les aller à son parti. « Ça va avec moi, leur dit-il, vive la sociale ! vive Ledru-Rollin ! en présence de quelques amis auxquels je vais faire signe d'approcher et qui sont là bas (et il désigna l'une des tables entourée de buveurs), et tout sera dit ; je prendrai vos noms, et vous serez de vrais républicains, etc. » Voyant à qui ils avaient affaire, les grenadiers parurent pressés de se rendre à l'appel, et ils sortirent du cabaret. Leur premier soin fut d'aller prévenir le commissaire de police, qui arriva bientôt escorté de la gendarmerie. Ch... fut arrêté. Une perquisition opérée, à son domicile a décelé la possession d'une grande quantité de gravures et d'écrits anarchiques. Il a été mis à la disposition du procureur de la République.

Avant-hier, en exécution d'un mandat décerné par le préfet de police, un commissaire de police, as-

croel, injuste, absurde, odieux, après les justes exigences de la censure ; et la chose est si vraie, que deux ans plus tard, quand la Galté voulut le remettre en lumière, ce Vautrin, M. de Balzac lui-même, qui avait parfois du bon sens dans sa propre cause, écrivit au directeur de la Galté qu'il allait lui faire un procès ! Or ce Vautrin est un faiseur ; Quinola est un autre faiseur ; Mercadet, un troisième faiseur ; en qui toujours des faiseurs, rien que des faiseurs ! Et ce bel esprit en belle humeur, ce génie en goguette, ce Bérénice de Varville en gâté n'a-t-il donc jamais entendu cette voix du public qui, trouvant un conte la même où il cherchait une pièce, criait à l'auteur : Alions ! ça, pourquoi tenter l'impossible ? Studium quid inutile tentas ? disait Martial.

Or, savez-vous pourquoi M. de Balzac se plait à retracer sans fin et sans cesse cette image du faiseur, cette forme nouvelle du chercheur de pierre philosophale et d'inventeur des nouveaux mondes ? Il aime le faiseur parce qu'il aime l'argent ! Il y a de l'argent dans tous les livres de M. de Balzac ! C'est son rêve, l'argent ; c'est son Apollon, l'argent ; c'est sa muse, l'argent ! Après avoir tourné heureusement autour des aimables passions et des enchaînements divins de la jeunesse passagère, il est revenu à sa folle du logis, à l'argent ! Il s'enivre de ce bruit d'écus, de ce frôlement de papier de banque, et des cris étouffés du coffre-fort, quand la serrure aux mille clés permet à l'avare de contempler son trésor à la lueur d'une lampe fétide ! Oui, ce rouage si parfaitement habile à nous montrer les grâces, les vapeurs, le charme, les gloires de la vie heureuse ; ce merveilleux inducteur des plus imperceptibles mouvements du cœur de l'homme... et de la femme ; cette bonne d'enfant à peine servée, ce rude instituteur des plus sauvages natures, cette marchande de modes, savante à marier l'une à l'autre la forme et la couleur ; ce pédant qui porte la flamme en sa férule ; cette vieille portière accroupie, au milieu de l'hiver, sur son gîte rempli de cendres froides, et cette duchesse en son royaume de Versailles, et cette fraîche grisette aux lilas de Rome invisible ou dans la ronde harmonieuse du bal de Sévigné ; oui, cet être multiple, ingénieux, odieux, brutal, charmant, la corruption même et l'innocence en personne, aujourd'hui la reine des courtisanes et le lendemain le roi des repris de justice, — un si grand seigneur, un si bon bourgeois, un si fameux aveugler, le Christophe Colomb de la rue Soli et le Plazze du faubourg Saint-Honoré, le sourire et la riale, le squelette et la fleur, l'âme et le corps, la dentelle et la bure, le haillon et la pourpre, la hotte et le trône, le crochet et le sceptre, le vin généreux des gais rôtisseurs et l'eau-de-vie en feu dans l'écuelle des mendians, le poète et le soldat, le médecin et le curé, le Napoléon et le Ruffin de la Bre-

tonne du conte bien fait, l'homme en patois et la nature humaine, le La Bruyère et le Piron de ce siècle des infamies, des lâchetés et des élégances exquises, après avoir épuisé le bouquet et la mousse amoureuse du vin d'Aï, s'est enivré d'alcool, et déserteur de ces belles passions, traître à ces belles mœurs, tombé en méfiance de sa valeur personnelle ; Non est certa mors que forma invitet amores, il est devenu tout d'un coup (dans ses livres bien entendus) l'homme le plus passionné pour les biens de fortune, disait La Bruyère, qui se soit jamais rencontré dans aucune littérature ! A ce moment de la précoce déchéance de M. de Balzac (même dans ses meilleurs livres : Eugénie Grandet, la Vieille Fille, la Peau de Chagrin, le Père Goriot, le Grand Homme en robe) on n'entend que le son des louis d'or mêlé au bruit des écus ! Dans ces livres, où la couleur fauve domine à chaque page, on voit ruisser les millions par centaines, et le poète est le premier à s'enivrer de ce bruit sonore qui l'excite et l'anime autant et plus que le frôlement d'une robe de soie ou le craquement d'un soulier neuf. Ah ! quelle fatigue et quelle misère quand on voit un si bel esprit ne plus s'occuper qu'à arranger, à combiner, à déranter des sacs plus ou moins remplis jusqu'à la gueule, et n'être gai, et n'être heureux, et n'être soi-même qu'un beau milieu d'un coffre-fort ! L'argent sera le meilleur des livres de M. de Balzac. L'argent en est déjà le Jean L'Argent, ce héros sans entrailles, cet amoureux sans pitié, cet ami sans cœur, cette froide passion dont la poussière même est cotée, et que les doigts les plus rugueux ont plaisir à mouler, afin que même de l'argent d'autrui quelque imperceptible parcelle reste à ces doigts semblables à des râpes ! C'est donc ainsi que le faiseur plait à M. de Balzac ; le faiseur ne fait pas de prose, il ne fait pas de vers, il ne fait pas de contes, il ne fait pas de statues, de musique ou de tableaux, il ne fait, il ne défait, il ne refait que de l'argent ! O vanité de l'argent ! et comme M. de Balzac s'il a réglé son livre de caisse avant de mourir, a dû être bonteux d'avoir eu besoin de tout cet argent pour accomplir ses plus beaux contes ! O misère de tant d'argent ! — Il en a tant d'argent, s'écrie Sénèque, qu'il s'amuse à souiller son argent !

Et quand ce malheureux Mercadet, à bout d'inventions, de gâté, de quolibets, de rires, n'a plus qu'à se pendre en riant, arrive le dieu, le vrai dieu, le seul dieu en plusieurs millions du roman de M. de Balzac, l'argent. — Il arrive par dix mille francs, par vingt mille francs, par trente mille francs, par cent mille écus. On voit les écus, on voit les billets, on voit le Pactole, et ça coule, et ça coule avec une rage incroyable. Ah ! que d'argent ! eh ! que d'argent ! heu ! que d'argent ! C'était sa folie et sa manie ; il ne croyait, sur la fin de ses années, qu'à la puissance de l'argent, à l'esprit, à la gâté, à la beauté de l'argent ! Il se plaisait à marier, à tous les arrondissements et même au 13^e arrondissement de Paris, le petit écu au louis d'or, la pièce de 50 c. au gros sou. C'était là ses travaux et ses plaisirs ! Voilà comment, pourquoi, et à quelles fins il a créé et mis au monde ce jovial Mercadet, un de ses héros, le dernier peut-être, son Benjamin, son dernier ami, son dernier sourire. Il avait fait pour Mercadet tout ce qu'il pouvait faire, en nous le montrant si bon homme à l'intérieur, un bon et filé mari, un bon père, après tout, ni libégin, ni joueur, ni politique, ni révolutionnaire, ni méchant homme, ni rien de ce qui est la médianse inutile, ou la calamité amusante. Il veut faire, et c'est là tout le mal ! Je suis sûr que M. de Balzac eût donné beaucoup, mais là, ce qui s'appelle beaucoup, son meilleur conte, par exemple, pour cette fameuse trouvaille du baron de Wormsperre, jouant à l'écarté avec Robert Macaire, son grand. Roi ! dans quel valet les points... — Vyez-vous, brau-père, nous pourrions aller jusqu'à la fin du monde, nous ne nous ferions pas de mal !

Il y a aussi dans le Mercadet, entre autres emprunts à Robert Macaire, la fameuse réunion des actionnaires, et le terrible M. Gogo. « M. Gogo est une canaille ! (il demande des comptes). » Que Balzac devait admirer cette grande scène entre le joueur et l'argent ! Qu'il a dû être jaloux de M. Gogo ! et comme il devait répéter avec emphase : « Et demain ! demain ! à midi sans faute, la caisse sera ouverte... pour recevoir l'argent des nouveaux actionnaires. » Ces choses-là sont des trouvailles de génie, et si l'univers les accepte, c'est qu'elles répondent à de certaines coïncidences de temps à autre parcourant les multitudes comme un frisson ! Ce Mercadet de Balzac, cette comédie en ruine, en fumelle, dégradée à plaisir, où le bon mot remplace l'action, la vérité, la force, l'intérêt, le dialogue, la passion, où l'esprit est tout, où l'art n'est compté pour rien... ce dieu Basard remplaçant Apollon et les neuf cœurs — ce verre de cabaret plein de vin bleu, — qui est l'hippocrène où se pressent ces rencontres, ces joyeuxetés, sans souci du qu'en

dit ra-t-on ? ces treizeux chers aux plus beaux esprits, cette rime et ces pois gris au milieu de l'étope enflammée, en voilà plus qu'il n'en faut pour détourner un instant l'homme d'état de son ministère, l'amoureux de son rendez-vous, la coquette de son miroir, le bel-esprit de son tombeau ! Telle a été, du reste, hier au Gymnase, l'impression d'une quantité d'honnêtes gens qui ne voulaient pas rire par respect pour un grand artiste à peine refroidi, et qui riaient malgré eux. Ils se disaient qu'ils n'avaient pas le droit de s'amuser aux bagatelles de ce tombeau, et cependant ils s'amusaient en dépit de leurs volontés et de leurs souvenirs. Ce n'est pas certes de la cendre de M. de Balzac que l'on peut dire : Genui gloria sora venit, puisque voilà ses cendres mises glorifiées par un succès de théâtre, un grand succès ! Reste à savoir maintenant si ce feuillet de plus dans les pages de la Comédie humaine ajoutera quelque chose à cette gloire incontestée. Eh oui ! M. de Balzac aurait pu se passer de cet impromptu de Versailles, il n'aurait pas, que je sache, de prétentions à se voir couché tout du long, grâce à ce Mercadet, sur la liste des grands hommes qui sont morts en plaisantant !

Mais bah ! ce qui est fait est fait, et l'œuvre ! Le rire est sauf, la gâté est gagnée, la comédie est acceptée ; le squelette a son, la bouche ouverte a fait entendre un petit grincement strident qui est le rire de la mort même ; ainsi ne chicanes pas le succès, il est mortifié, et vous irez voir comment se sont tirés de ces folles sans égales l'excellent Geoffroy, Lesueur, Landrol, Monval, Anna Chéri. Laissez-vous cependant finir par une anecdote dont le héros est M. Dupuytren lui-même ; on sait les tendresses que portait à M. Dupuytren M. de Balzac, et comme nous ne voulons pas voir l'illustre auteur de la Comédie humaine faire sa mort autant de comédies que feu Théaulon a fait de vaudevilles, autant de drames que Schubert a fait de mélodies, notre petite anecdote ne sera pas déplacée ici, nous l'espérons.

Donc M. Dupuytren avait fait à un brave homme de l'Hôtel-Dieu une certaine opération qui l'avait privé de quelques dents, et l'homme était sorti de l'hôpital bien content. Ah ! le gâté !

Un an après, l'homme opéré revient à la consultation de M. Dupuytren ; il avait sous le bras sa femme qui était enculée... M. Dupuytren, qui avait l'œil d'un algèbre, comprit l'explication et l'arrêta d'un mot : — Ma chère dame, dit-il, vous êtes enculée, cela s'est vu ; mais je vous avertis que vous ne le sçrez que cette fois-là !

Le Mercadet a réussi... Mais soyez vous avistés, les uns et les autres, que de toutes les causes posthumes de M. de Balzac, le Mercadet seul pouvait réussir.

JULIEN JANIN.

Les Ouvriers en famille, ou Entretiens sur les devoirs et les droits du travailleur dans les diverses relations de sa vie laborieuse, par M. Audigane. — Chez Mathias.

Connaiss-toi toi-même, a dit le sage de l'antiquité. Cette maxime embrasse pour chacun la connaissance de son caractère, de ses goûts et de ses aptitudes, de sa faiblesse et de sa force, mais aussi de sa position dans la société, de ses droits et de ses devoirs. M. Audigane, qui s'est déjà signalé par des travaux courageux dans un très bon esprit, vient de publier un petit livre d'une lecture facile et agréable, qui remplit pour l'ouvrier cette dernière partie du programme de la sagesse antique. Dans cet ouvrage, intitulé les Ouvriers en famille, une suite d'entretiens familiers, d'une grande lucidité, d'une parfaite exactitude, font connaître à l'ouvrier tout ce qui dans nos lois a plus particulièrement trait à sa position. La vie de l'ouvrier commence par l'apprentissage; M. Audigane le prend donc à son entrée comme apprenti chez un chef, passe avec lui le contrat d'apprentissage, et le mène par la main au travers des circonstances diverses de sa vie industrielle. Trois entretiens sont consacrés à l'apprentissage, deux au travail des enfants dans les manufactures, ce qui est une combinaison différente de l'apprentissage proprement dit; puis vient le livret, qui joue un grand rôle dans la vie de l'ouvrier et qui a donné lieu à des attaques vives et injustes. L'ouvrier peut être pressé par le besoin et solliciter des avances de son maître; de là un chapitre sur ces avances. La question de la durée du travail a été beaucoup controversée; M. Audigane consacre trois conversations à l'exposer, et même quatre, car il en a une sur le travail du dimanche. L'ouvrier peut avoir des contestations avec son patron; de là des procès qui se vident devant les conseils de prud'hommes; la question de ces conseils est la matière de deux chapitres. Le louage d'ouvrage, les mesures réglementaires au tissage et au bûchage, les coalitions, les dispositions relatives à la prescription du salaire et au privilège de l'ouvrier, aux secrets de fabrique, à l'embauchage, au vol commis chez le patron, tout cela est traité en son lieu et catégoriquement. Des notices séparées sur les caisses de secours mutuels, les caisses d'épargne, la caisse des retraites, l'assaiement des logements insalubres et les règlements de comptes particuliers à quelques villes, entre les chefs d'atelier et les négociants manufacturiers, complètent l'ouvrage.

C'est donc un manuel complet pour l'ouvrier. Je le trouve excellent, parce que l'auteur a apporté à son œuvre un esprit bien peu commun, celui d'une grande modestie et d'une extrême réserve. M. Audigane ne s'est pas proposé de faire la leçon à la terre tout entière. Il ne se donne pas comme ayant un spécifique qui sauverait la société. Nulle part il ne se pose en réformateur; nulle part il ne déclame. Il se borne à offrir un exposé précis de la législation existante; d'un ton simple, il en détaille les clauses, il en indique la portée, il rappelle quel a été l'objet du législateur, quelles précautions, par suite, chacun doit observer dans sa conduite. Il fait connaître les droits de l'ouvrier, il n'en dissimule aucun; mais il leur donne à tous leur sens véritable, et il insiste davantage sur les devoirs, par cette bonne raison que les hommes apprennent leurs droits volontiers, et sont portés même à les exagérer; au lieu que notre penchant serait de tenir le devoir dans l'ombre, ou de le réduire à sa plus simple expression.

C'est une particularité de notre temps que les hommes nient peu d'occasions et de facilités pour acquiescer à la puissance des lois positives qui les concernent. En général, parvenu à l'âge de vingt ans, le citoyen français est plus fier que jamais avec les lois du peuple hébreu, avec celles des Romains et des Grecs, ou des Egyptiens et des Mèdes, qu'avec celles de sa patrie. Cette laideur dans l'éducation est fort regrettable. Elle a un grand nombre d'inconvénients; elle empêche les individus d'apprécier le droit chemin; elle favorise en eux la disposition excessive à critiquer les actes de l'autorité, qui est dans le sang gaulois; elle les prépare à l'engagement pour les améliorations chimériques. Notre système d'éducation publique sera incomplet tant qu'il répandra dans la société des générations étrangères à la vie réelle. Un livre comme celui de M. Audigane est de nature à remédier à cette imperfection de l'éducation en ce qui concerne l'ouvrier. En cela l'auteur a droit à la reconnaissance publique.

Un autre caractère qui plaira dans le livre de M. Audigane consiste en ce que l'homme qui l'aura lu, quel qu'il soit, ouvrier ou patron, y aura puisé un véritable sentiment de dignité. L'ouvrier sortira de cette lecture grandi à ses propres yeux. C'est que l'auteur est lui-même plein du sentiment de la dignité du travail, car il le sème autour de lui, il le verse dans l'âme du lecteur. Mais ce n'est point aux sources empoisonnées de l'orgueil qu'il conduit l'ouvrier pour qu'il s'y abreuve de la notion de sa propre importance, c'est à celles du devoir. A celles-là ce n'est pas une exaltation vaine que l'on puise; c'est une idée de soi qui soit sanctionnée par la conscience, en faveur de laquelle on puisse, sans crainte, invoquer Dieu et les hommes.

Résumé fidèle et lumineux de celles de nos lois qui régissent la position de l'ouvrier, le livre de M. Audigane a par lui-même, en vertu de ce qu'il est sincère, et sans que l'auteur en fasse la remarque, un mérite particulier. Il montre la ligne que suit impérieusement la France, en cela modèle de la civilisation occidentale, au moins de moitié avec l'Angleterre. Cette ligne est celle de l'égalité de toutes les classes devant la loi. On dit qu'il existe encore des personnes au gré desquelles la société n'aura pas retrouvé son assiette que lorsqu'elle aura pris le parti de courber le front de nouveau devant les inégalités que la philosophie de 1789 avait combattu, et on prétend qu'elle a des tendances à cette abjuration de ce qu'on nomme ses erreurs révolutionnaires. Ces tendances, je les nie, parce que j'observe dans la législation qui règle les rapports du patron et de l'ouvrier une marche tout opposée. Je parle ici de la législation qui dure, de celle que les réactions respectent, et non de ces actes éphémères qu'une passion détermine, et qu'un moment après le flot des passions, à son reflux, efface pour qu'il n'en soit plus question. L'égalité devant la loi, quoi que l'on puisse dire et faire, est le dernier mot, le principe fondamental de la civilisation moderne, et toute tentative dans le sens opposé est digne de pitié plus encore que de courroux, car c'est l'impuissance même, *teum inbellis sine cura*. Depuis 1789 jusqu'à ce jour, les lois qui régissent les rapports entre les patrons et les ouvriers s'imprègnent graduellement de l'esprit d'égalité. Le chemin parcouru depuis l'origine est donc à mesurer. Le livre de M. Audigane en donne le moyen par son narré même, sans que l'auteur le dise. La révolution de 1848 a été le signal de plusieurs modifications de ce genre; mais ces modifications sont point de celles qu'on puisse flétrir de l'épithète de révolutionnaires, qui implique l'exagération, l'injustice et la violence. Ce sont des mesures sages, des mesures équitables, de celles qui pacifient la société et non pas qui l'agitent, de celles qui ressortent naturellement du progrès

ture immédiate de l'engagement, avec remise à-compté des voyages, est la conséquence d'un outrage par paroles ou de faits envers les personnes placées à la tête d'un établissement. L'insulteur, le provocateur, le persécuteur, l'inconduite qui a servi notablement d'agrément au public et nuisible aux intérêts de la direction, l'ivrognerie, l'esprit de querelle, sont des causes légitimes pour annuler l'engagement. (Art. 33.)

C'est de véritables liens de fer que de tels articles pour les ouvriers. Ils ne peuvent demander compte à M. David ni de son service notablement dégradé au public, ni de son esprit de querelle, etc. Le tout se termine par un dédit réciproque de 3,000 fr., payable, dit l'acte, n'importe dans quel pays où se trouve le débiteur. L'engagement est nul et nul est le débiteur. C'est là ce qui sera écrit, 3,000 fr. de dédit pour un engagement qui devait durer sept mois et qui ne pouvait procurer d'apprentissages quelconques qu'après d'innombrables préliminaires privilégiés.

Un bon de vingt jours, elle avait encouru 225 fr. d'amende, et il y avait eu 55 fr. de plus, toujours après les préliminaires. Elle déclara au directeur qu'elle ne pouvait continuer ce rôle de dupe, et partit en effet de Bruxelles pour se rendre sur les bords du lac de Côme. Je dois convenir que, de cette résidence, elle écrivit à M. David une lettre qui fut l'origine de tout ce qui suivit. Elle lui exposa son état de santé, et lui dit qu'elle n'avait rien de mieux à lui proposer que de venir à la Cour, pour qu'elle soit justement appréciée. M. Bochet donna en effet lecture de cette lettre de la Donna del Lago.

C'est David, qui, comme le 3 octobre, jeudi. Comment vous portez-vous? et votre procès, où en est-il? Je ne pense pas que vous me regrettiez; franchement, je n'en vaudrais pas la peine. Je compte passer tout mon hiver en Italie et revenir au printemps à ma campagne.

David, me n'en vaudrait pas; vous auriez grand tort. Toute ma vie j'ai fait ce que j'ai voulu; j'ai planté le tout le monde qui m'embêtait; donc votre administration m'embêtait, j'ai pris la poste, et moi, votre sur le bord du lac de Côme, dans une villa charmante. J'ai un bon cheval pour me transporter sur le lac, un voltiere et un charman cheval de selle. Tous les jours je monte à cheval; l'on m'offre 2,000 fr. par mois pour passer tout l'hiver loin de la France.

Voilà, cher, avec quels avantages je suis parti, et que l'on m'a envoyé. Je n'ai rien de mieux à vous proposer que de venir à la Cour, pour qu'elle soit justement appréciée. M. Bochet donna en effet lecture de cette lettre de la Donna del Lago.

Voilà, cher David, mon adresse; j'espère que votre lettre va bien. Et votre associé, comment va-t-il? Ne m'oubliez pas auprès de lui, ainsi qu'à toutes ces dames; il n'y a rien de mieux à vous proposer que de venir à la Cour, pour qu'elle soit justement appréciée. M. Bochet donna en effet lecture de cette lettre de la Donna del Lago.

Sans doute, ajoute M. Bochet, et il y a des drôleries, des sottises, peut-être un peu cyniques, que je suis disposé à bannir; mais il n'est pas le procès; le débat est à la question de validité de l'engagement véritablement légitime contracté par M. Bonzé sans l'autorisation maritale. Voici comment il se présente.

« Attendu qu'il résulte de la correspondance émanée de la défenderesse elle-même, et produite aux débats, que M. David, ancien directeur de la manufacture de M. Bonzé, a été complétement puissance maritale; qu'elle pouvait par ses propres ressources aux nécessités de son existence; que c'est patiemment et librement qu'elle contracte des engagements, sans protestation ni opposition de la part de son mari;

« Qu'on ne saurait supposer de la part de celui-ci l'ignorance complète de la conduite de sa femme, et qu'on doit en conséquence le tenir au silence qu'elle était par lui au moins tacitement autorisée;

« Attendu qu'il est constant pour le tribunal que la défenderesse a manqué à l'exécution de l'engagement qu'elle avait pris vis-à-vis de son défendeur;

« Que le contrat de mariage, par lequel M. Bonzé a été stipulé entre les contractants; qu'en raison de l'existence de sa part, la défenderesse doit être tenue de payer ledit dédit;

« Déclare la défenderesse à payer aux demandeurs le dédit de 3,000 fr. Elle est condamnée en outre, avec les intérêts, à la restitution de ce qu'elle a reçu de son mari;

« Satisfait à ce que dessus sera la défenderesse condamnée par toutes les voies de droit, et même par corps;

« La condamne aux dépens.

M. Bochet, en son jugement, soutient que si le consentement du mari peut induire de l'exercice du commerce de la femme au vu et au su de celui-ci, ainsi que l'ont décidé plusieurs arrêts de la Cour de cassation (14 novembre 1829, 18 mars 1826, 27 mai 1832), la même protection, accordée alors à la femme mariée vivant auprès de son mari, ne doit pas être étendue à la femme qui se trouve seule, et qui n'est pas soumise à la surveillance de son mari. Elle est condamnée en outre, avec les intérêts, à la restitution de ce qu'elle a reçu de son mari.

pliquer devant lui Durand lui-même. Nous prenons ensemble des leçons d'écriture chez Durand, et je lis adroitement tomber la question sur ce que devait faire un mari outragé dans son honneur; Durand parla avec beaucoup d'animation, et dit: « Si quelque chose m'entraînait à l'outrage, je le ferais; mais si on m'outrageait, je ne le ferais pas. » En sortant, je dis à Durand: « Tu vois bien que tu exposes ta vie à la mort? » Ah! bah! il en ferait moins qu'il ne dit. Convaincu du danger que courait Durand, et ne pouvant l'amener à rompre ses habitudes, je priais sa mère, qui se trouvait à Paris, de venir à Paris avec moi. La mère de Durand lui fit des observations que malheureusement il n'écouta pas. Depuis cette époque, je cessai de le voir, et quand j'appris sa fin tragique, j'en fus plus affligé que surpris.

« Plusieurs autres témoins déposent de faits qui confirment la déclaration que nous venons d'analyser. M. Durand, ancien directeur de la manufacture de M. Bonzé, inspecteur du lycée, déclara que Durand a toujours été remarquable par l'extrême pureté de ses mœurs et une conduite parfaitement honorable.

Pendant le cours des débats, la défense et l'accusation donnèrent lecture de quelques lettres de M. Durand à son frère, et de lettres de son frère à M. Durand, qui furent lues avec intérêt. Elles prouvaient que Durand avait placé tout son bonheur dans l'amour de sa femme et de ses enfants.

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« Durand, homme et actif, était violent et jaloux. Ses meilleurs amis s'éloignèrent de sa maison dans la crainte d'être en son extrême susceptibilité.

« L'accusé sortait chaque jour à certaines heures pour aller donner ses leçons; c'était à midi qu'il se rendait régulièrement à l'École Normale. Le soir, à six heures, il recevait chez lui quelques élèves, au nombre desquels se trouvait Guillaume Ferrand, peintre en porcelaine, âgé de vingt-trois ans.

« Durand n'avait jamais sérieusement douté de la fidélité de sa femme. Un jour seulement qu'elle était sortie en ville, et qu'elle était allée dans un bain de vapeur, comme trois heures plus tard, elle fut rentrée, son mari était allé lui-même à ses bains, et il avait aperçu qu'elle n'avait point paru. Sa jalouse avait été éveillée un instant, mais sa femme lui donna quelques explications qui le rassurèrent complètement.

« Le 28 mai, à six heures du matin, l'accusé entra chez les époux Saquet, qui lui demandèrent des nouvelles d'un de ses enfants malade. La conversation ayant continué, on fut surpris de voir Durand, d'une manière plus ou moins voilée, qu'une intrigue existait entre sa femme et un camarade des lettres de M. Durand, et que l'heureux rendez-vous était celui de chaque jour ses leçons à l'École Normale.

« Pendant le cours des débats, la défense et l'accusation donnèrent lecture de quelques lettres de M. Durand à son frère, et de lettres de son frère à M. Durand, qui furent lues avec intérêt. Elles prouvaient que Durand avait placé tout son bonheur dans l'amour de sa femme et de ses enfants.

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

sisté d'agens de police de sûreté, s'est transporté dans l'un des villages de la banlieue de Paris pour y procéder à une visite domiciliaire chez un nommé C... inculpé de détention de munitions de guerre.

« A la suite de cette opération, qui a amené la saisie d'une assez grande quantité de poudre, C... a été mis en état d'arrestation et écroué au dépôt de la préfecture.

« La nouvelle loi sur l'assurance a été appliquée hier par le tribunal correctionnel (6^e chambre) à un sieur Jean-Charles Lestrès.

« Lestrès s'est dit horticulteur, mais l'horticulture était sans aucun doute ce qui l'occupait le moins.

« Fils d'un usurier, il a hérité de l'apprenti de son père, et à sa mort il a pris la succession de ses affaires, mais sans se borner, comme il le dit, à conserver les anciens clients; il en a conquis de nouveaux, qui n'ont pas été mieux traités que les premiers.

« Lestrès ne s'attachait pas, comme beaucoup de ses confrères, aux fils de famille, aux dissipateurs qui mangent leur bien en herbe; il s'attachait à des clients beaucoup plus à plaindre, à des malheureux dont il devoyait en partie les faibles ressources. Presque tous étaient d'anciens militaires pensionnés, quelques uns âgés, d'autres infirmes, et touchant par année de 200 à 600 fr.

« Quand ils avaient une femme ou un enfant malade, quand les mémoires du pharmacien avaient épuisé leurs faibles ressources, que la faim frappait à leur porte, ils allaient trouver Lestrès.

« Voici comment le prévenu agissait: il leur avait besoin de 100, de 60, même de 50 fr., il commençait par exiger le dédit dans ses mains du titre de la pension, puis, sûr alors du recouvrement, il avançait pour un mois, pour six semaines, quelquefois plus, la somme nécessaire au postulant, mais en retenant dès lors 10 fr., 15 fr. Les avances les plus fortes étaient de 400 fr., et la retenue de 15 fr. pour un trimestre au plus. Quinze pour cent pour trois mois!

« Mais on ne raisonne pas avec le besoin; il le malheureux, poursuivi par la maladie ou par la faim, acceptait les conditions sans les discuter, et, une fois entré dans cette voie, il ne pouvait plus en sortir. Ayant dépensé un trimestre d'avance, il fallait bien renouveler l'emprunt au trimestre suivant, et une part notable de la faible ressource se trouvait ainsi vouée à l'usurier.

« Lestrès s'est défendu aussi mal que possible. Il ne connaît pas les affaires, a-t-il dit, et croyait ne prendre que son droit de recette. Puis, modifiant son système, il s'en est pris à la mémoire de son père; il aurait dû forcément suivre des affaires commencées.

Cours et Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-VIENNE. Présidence de M. Aubusson-Soubrebost. Adultère. — Meurtre de l'amant par le mari. — Question résultant des débats. — Coups et blessures.

Une affaire qui excitait vivement la curiosité publique vient de se dérouler devant la Cour d'assises de la Haute-Vienne.

« En 1842, Durand, alors âgé de trente-sept ans, avait épousé la demoiselle Thérèse Guérin, sous le patronage d'un établissement de son père, et avait épousé à peine atteint sa seizième année. Une parfaite intelligence régna dans le ménage, et deux enfants naquirent de cette union.

« Durand, homme et actif, était violent et jaloux. Ses meilleurs amis s'éloignèrent de sa maison dans la crainte d'être en son extrême susceptibilité.

« L'accusé sortait chaque jour à certaines heures pour aller donner ses leçons; c'était à midi qu'il se rendait régulièrement à l'École Normale. Le soir, à six heures, il recevait chez lui quelques élèves, au nombre desquels se trouvait Guillaume Ferrand, peintre en porcelaine, âgé de vingt-trois ans.

« Durand n'avait jamais sérieusement douté de la fidélité de sa femme. Un jour seulement qu'elle était sortie en ville, et qu'elle était allée dans un bain de vapeur, comme trois heures plus tard, elle fut rentrée, son mari était allé lui-même à ses bains, et il avait aperçu qu'elle n'avait point paru. Sa jalouse avait été éveillée un instant, mais sa femme lui donna quelques explications qui le rassurèrent complètement.

« Le 28 mai, à six heures du matin, l'accusé entra chez les époux Saquet, qui lui demandèrent des nouvelles d'un de ses enfants malade. La conversation ayant continué, on fut surpris de voir Durand, d'une manière plus ou moins voilée, qu'une intrigue existait entre sa femme et un camarade des lettres de M. Durand, et que l'heureux rendez-vous était celui de chaque jour ses leçons à l'École Normale.

« Pendant le cours des débats, la défense et l'accusation donnèrent lecture de quelques lettres de M. Durand à son frère, et de lettres de son frère à M. Durand, qui furent lues avec intérêt. Elles prouvaient que Durand avait placé tout son bonheur dans l'amour de sa femme et de ses enfants.

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui aurait lieu entre lui et Durand: « Je ne vois point le lieu, ajouta-t-il; mais je veux l'obliger à rendre les lettres et le polgaord, dont on m'a dit qu'il est l'auteur. »

« M. Durand, dont l'exaltation ne se calma pas, répondit au témoin qui venait de lui lire le témoignage de l'explication qui

des temps et des mœurs, et que le législateur aurait dû décréter avant la révolution de Février; de celles qui, au lieu d'alimenter l'esprit révolutionnaire, lui eussent peut-être ôté des prétextes. Je citerai dans ce genre la législation nouvelle sur l'élection et la composition des conseils de prud'hommes, sur les avances des patrons aux ouvriers, sur les coalitions, sur le tissage et le bobinage; et je ferai remarquer que ces lois nouvelles sont si peu révolutionnaires

qu'elles ont été, que'ques unes au moins, proposées par des personnes dont le sentiment conservateur est de notoriété publique, et appuyées par la plupart des hommes qui se considèrent comme représentant plus spécialement les idées d'ordre et de conservation. Je n'ai pas à examiner ici si absolument tout ce qu'il était possible de faire pour élever la condition des populations ouvrières a été fait. Je crois que l'Assemblée actuelle, si elle le

veut bien, peut encore se donner carrière dans cette direction; mais il est juste de rendre hommage aux pouvoirs de l'Etat pour le bien qu'ils ont fait. La reconnaissance publique, quand elle leur est témoignée, les encourage et les provoque à faire du bien encore. Remercions donc ici hautement le gouvernement républicain de ce qu'il a heureusement modifié la législation qui réglait les rapports personnels et directs du patron et de l'ou-

vrier; c'est une amélioration acquise qui autorise l'espérance de progrès nouveaux, qui en est le gage, et qui en même temps est propre à tempérer l'impaticence des novateurs les plus ardents. Coupons ainsi court à une discussion qui, étendue davantage, n'aurait plus rien de commun avec le livre de M. Audiganne. Nous concluons en signalant ce petit volume comme une des publications les plus utiles qui aient

été faites dans ces derniers temps, comme une de celles qu'il faudrait le plus lire et faire lire. MICHEL CHEVALIER.

VENTES D'IMMEUBLES.

A VENDRE A L'AMIABLE, belle habitation avec 6 hectares 2/3 de dépendances, dite LE HAUT PHILÈNE, située aux Groutets, commune de Blois, dans une des plus belles positions, à mi-côte sur le bord de la route de Blois à Tours, entre la Loire et le chemin de fer, à 5 kilomètres de la station de Blois; vue magnifique. S'adresser, sur les lieux, au propriétaire; et à Paris, à M^r Leroy, notaire, rue Saint-Honoré, 200. (3738)

LIBRAIRIE, SCIENCES ET ARTS.

APPEL à la JEUNESSE CATHOLIQUE contre l'esprit du siècle, par le Père Marin de Boylesve, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-18. 75 c. — Paris, Ad. Le Clerc et C^o, rue Cassette, 29. (3522)

TRAITE DE L'AMAUROSE ou GOUTTE-SERREINE, contenant des faits nombreux de guérison de cette maladie, de ses causes, de son traitement, par le docteur Dewal, de l'Académie de Médecine, de Madrid, des Sociétés médicales de Marseille, de Poitiers; directeur d'un dispensaire (rue de l'Échelle, 8) pour le traitement des maladies des yeux. Prix: 6 fr. 50 c. V. Masson, libraire, place de l'École-de-Médecine, 17. (3767)

INDUSTRIE ET COMMERCE.

10 au 16 fr., tout ce qui se fait de plus parfait en chapeaux de soie imperméable à la sueur. Fab. de chapeaux mécano, en soie, mérinos et castor. Rue Vivienne, 3, vis-à-vis le n^o 8. (3538)

AVIS DIVERS.

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG, Rue de Strasbourg.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le onzième versement est fixé à la somme de 25 fr par action, qui devront être payés à la Caisse de la Compagnie du 1^{er} au 20 octobre 1851. A dater du 21 octobre 1851, il ne sera plus admis à la négociation que les actions qui portent la mention du versement, et l'intérêt du report sera dû à raison de 5 pour 100. Le conseil d'administration rappelle à MM. les porteurs d'actions sur lesquelles le versement antérieur n'aurait pas encore été effectué que leurs titres se trouvent sous le coup de l'expropriation ordonnée par les statuts, et que, faute par eux de se mettre en règle immédiatement, il se verrait dans la nécessité de leur appliquer les mesures prescrites par l'article 15. Le conseil d'administration rappelle également à MM. les actionnaires que le sous-comptoir national d'escompte, créé par les Compagnies réunies, rue Saint-Honoré, 218, continue à faire au taux de 5 pour 100 des avances de fonds sur dépôts de valeurs de chemins de fer. (3518)

ÉTABLISSEMENT DE PHARMACIE.

Étude de M^r DEVIN, avoué à Paris, rue Montmartre, 63. Vente par suite de baisse de mise à prix, en l'étude et par le ministère de M^r DEMANCHÉ, notaire, demeurant à Paris, rue de Condé, 5. D'un des plus beaux établissements de PHARMACIE, situés dans le quartier le plus riche de Paris, sis à Paris, place Vendôme, au coin de la rue Saint-Honoré, 324, avec droit au bail ayant encore quatre ans à courir. L'adjudication aura lieu le mercredi 3 septembre 1851, à midi précis. Mise à prix réduite. ... 35,000 fr. S'adresser, pour les renseignements: ...

AVIS DIVERS.

1^{er} à M^r Devin, avoué poursuivant la vente, demeurant à Paris, rue Montmartre, 63; 2^o à M^r Demanche, notaire à Paris, rue de Condé, 5. (3512)

GALERIE DE TABLEAUX.

de feu S. M. Guillaume I, roi des Pays-Bas, 2^e PARTIE, dont la vente se fera le 9 septembre 1851, par le ministère de MM. J. DE VRIES, C. F. ROOS et J. A. BROUDAGEEST, au palais de feu S. M. à La Haye. Cette partie contient une collection superbe de tableaux des différents écoles antérieures et modernes, dont les catalogues se distribuent chez MM. Schroth, 9, rue des Orties-Saint-Honoré, et Goupil et Vibert, boulevard Montmartre, à Paris. (3532)

LOCATIONS.

A LOUER de suite un HOTEL fraîchement décoré, rue d'Assolvi, 8. S'adresser au concierge. (3574)

SANTÉ ET TOILETTE.

De tous les médicaments proposés pour le traitement de la syphilis, des dartres, des scrofules, des vices du sang, les Biscuits dépuratifs du docteur Ollivier (de Paris) sont le seul qui possèdent des témoignages officiels de son efficacité et des titres authentiques à la confiance publique. Aussi les médecins et les malades lui accordent-ils une préférence méritée. Les Biscuits Ollivier sont approuvés par l'Académie de Médecine, autorisés par le gouvernement; ils ont été soumis pendant quatre ans à des épreuves publiques, faites par l'Académie de Médecine, et les résultats ont été si favorables, qu'une récompense

AVIS DIVERS.

de 20,000 fr. a été votée au D^r Ollivier. Par décision du conseil général des hospices de Paris, du 14 avril 1837, prise sur l'avis d'une commission médicale spéciale, les Biscuits du D^r Ollivier sont administrés dans les hôpitaux du Midi, de Leuvenne et de Saint-Louis, sur la prescription des médecins de ces établissements. Dépôt général, à Paris, rue Saint-Honoré, 274, au 1^{er} étage, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger. — Consultations gratuites. L. L. Traitement par correspondance. (Affr.) Les Biscuits ne se vendent qu'en paquets et dentelles, scellés du cachet et de la signature Ollivier, au prix de 5 et 10 fr. On expédie en province contre un mandat sur la poste, ou bien les Messageries reçoivent en livrant. (3503)

CAUTÈRES, LE PERDRIEL.

POIS ÉLASTIQUES, adhésifs, serrés-bras, commodes, Dépôt: 76-78, faubourg Montmartre, et dans les pharmacies des départ.

ULCÈRES ET CANCERS.

de la matrice guérissables sans caustérisation; CANCERS et TUMEURS du sein guérissables sans opération. Consultations de midi à 4 h., et par correspondance. Ph. Lienne, 5, r. Geoffroy-Marie, à l'Épaveol. (3540)

SALSEPARILLE de la PHARMACIE COLBERT.

25 ANS DE SUCCÈS INCONTESABLE, sans mercure, sans arsenic, sans iodure, sans purgatif sans mercure. Rotonde Colbert, 8, Expéd. (3307)

HÉMORRHOÏDES.

Pinceau chimique qui les fait fuir et passer volontiers. Succès étonn. Duvignau, ph., r. Richelieu, 66. (3641)

AVIS MARITIMES.

AGENCE DES PAQUEBOTS RÉGULIERS.

10, rue N.-Dame-des-Victoires, derrière la Bourse. C. FARRÈRE, directeur. se charge de l'expédition et du transit de marchandises, paquets, échantillons, etc., pour toutes destinations, et d'en soigner l'embarquement et les assurances. Correspondances en Angleterre, aux États-Unis, au Brésil et dans la Plata. Expédition de colis et passage sur les steamers de Southampton. Navires en charge, au Havre, pour tous les ports du monde, notamment pour ceux ci-après désignés:

PAQUEBOTS RÉGULIERS.

DU HAVRE A NEW-YORK. Tenesse, cap. Cook, 1,000 ton. 26 août. Lancashire, cap. Hadley, 1,000 ton. 4 sept. NOUVELLE-ORLÉANS. Lemuel-Dyer, cap. Sagoy, 1,000 ton. 1^{er} sept. RIO-JANEIRO (ligne régulière). Départs des vingt-cinq jours. Impératrice-du-Breil, cap. Lethion, 700 tx. 5 sept. Empereur-du-Breil, cap. Carzen, 700 tx. 30 sept. Levantail, cap. Berinogues, 700 ton. 25 oct. BAHIA. Gustave II, cap. ... 15 septembre. PERNAMBUCO. Pernambuco (nouf), cap. Duruy. 15 sept. BUENOS-AIRES (ligne régulière). Départs le 10 de chaque mois. Le fret est reçu jusqu'au 8. Gil-Bas, cap. Billard, 500 ton. 10 oct. Parana, cap. Garbe, 400 ton. 10 oct. Marguerite, cap. Ducrozier, 500 tx. 10 nov. VALPARAISO. (Ligne régulière). — Départs fixes. Borneo, cap. Bourgoind, 550 ton. 25 sept. Le fret sera reçu jusqu'au 23.

LIMA.

(Ligne régulière). — Départs fixes. Nette-Mithale, cap. Parquet. 12 sept. Le fret sera reçu jusqu'au 10. SAINT-THOMAS. Epervier, cap. Poyet. 5 septembre. LA GUYRA. 5 septembre. Salamandre, cap. Dupont. 31 août. Deux-Sœurs, cap. Lemoine. 31 août.

A BORDEAUX POUR SAN-FRANCISCO.

Succès, cap. Monnerot, 800 ton. 25 septembre. Tous ces navires sont installés pour recevoir des passagers.

RENSEIGNEMENTS GRATIS.

Pour fret et passage, s'adresser à M. G. Farrère, agent des paquebots réguliers, rue Notre-Dame-des-Victoires, 10. (3520)

AVIS D'ANGLETERRE.

Grande épargne de temps et d'argent. Seul guide indispensable à tout voyageur.

LE PILOTE DE LONDRES.

Guide et Compendium de l'Économiste à Londres et à l'Exposition universelle contenant des renseignements circonstanciés sur les édifices publics et les monuments de Londres, les besoins de la vie journalière, les moyens de locomotion divers, les amusements, les jours, heures et prix d'entrée dans les galeries, théâtres, jardins, etc. L'Exposition universelle, etc. — Orné d'un bon plan, précédé de conseils sur le choix de l'hôtel, et suivi d'une instruction pour connaître Londres en huit promenades; de la valeur des monnaies anglaises et étrangères, etc. Londres, Thomas Richardson et Fils, imprimeurs-éditeurs, Fleet-street, 172, City, et chez tous les Libraires. N. B. Les éditeurs sont disposés à traiter de la manière la plus avantageuse et sans le moindre décal avec les Libraires étrangers. Écrire à l'adresse ci-dessus. (3523)

Aujourd'hui LUNDI, dans l'après-midi, à lieu à Lyon le tirage général de la LOTERIE LYONNAISE, composé de 250 lots d'une valeur de 300,000 francs. (LE GROS LOT EST UN MAGNIFIQUE SERVICE D'ARGENTERIE DE CENT MILLE FRANCS.) Le résultat du tirage sera connu mardi, dans la nuit, à Paris, et affiché le lendemain dans les bureaux de la Loterie, en même temps qu'il sera publié dans les Débats et le Siècle. La vente des billets sera donc continuée lundi et mardi, pour être close définitivement mardi soir, à minuit, si le peu de billets qui existe encore n'était pas épuisé avant. S'adresser à M. HUPPERS, boulevard Montmartre, 3, à Paris. (Tout ordre de la province arrivant mardi sera encore exécuté.) (3517)

CHOCOLAT MASSON, RUE RICHELIEU, 28 et 29 bis. La maison MASSON, fondée en 1818, ne cesse de voir affluer dans ses magnifiques magasins les vrais amateurs du bon chocolat. Les soins qu'elle apporte à la fabrication de ses produits, qui aujourd'hui sont répandus dans toutes les parties du monde, leur ont acquis depuis longtemps une réputation de supériorité incontestable. Ses chocolats pour la tasse jouissent d'une vogue aussi méritée que ses chocolats de fantaisie, tels que pralinés, napolitains, à la crème, etc., et ses délicieuses imitations de fruits et de statuettes qu'aucune autre maison n'est parvenue à fabriquer avec autant de perfection et d'intelligence. Les relations étendues de cette maison lui permettent aussi d'offrir un grand choix de THÉS qui, par leurs qualités, satisferont les gourmets les plus difficiles. (3590)

CENTRALISATION DE TOUS LES GENRES D'APPAREILS À EAU DE SELZ, depuis 1 fr. jusqu'à 20 fr. — et Poudres y préparées. Maladies des Chiens, la poux de Vétérinaire les guérit et prévient. À la pharmacie de la rue Croix-des-Frères, 44, et chez les pharmaciens. Pour expéd. à la p. r. de Paris, 15. (3513)

DE PARIS A L'ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE DE SAINT-SEINE (CÔTE-D'OR), dirigé par le D^r GUETTET, trajet en 9 h. Chemin de fer de Lyon, station de Verrey (Côte-d'Or). Malades pensionnaires, 6 fr. par jour; — Malades externes, 4 fr. 50 c., traitement, nourriture, logement compris. (3511) Je donne 20,000 francs à celui qui prouvera que l'EAU DE LOB ne fait pas REPOUSSER et ÉPAISSIR les cheveux sur des têtes chauves et des PELLIS AGÈRES. Plus de 100,000 francs ont été offerts en SUFFET pour RÉGÉNÉRER la chevelure et en ARRÊTER la chute. En traitant à FORFAT, on paie APRÈS SUCCÈS. — S'adresser à M^r LEOPOLD LOB, chimiste, n^o 281, rue SAINT-HONORÉ, n^o 101, à Paris. On expédie. (Affr.) (3294) Les Annonces sont reçues au bureau du Journal, chez M. BIGOT et C^o, place de la Bourse, 8, et chez M. PANIS (associé de la maison Bigot et C^o), régisseur des Annonces des quatre grands journaux, 10, place de la Bourse. AVIS GRATUITS. L'Œuvre des Familles, présidée par M. l'archevêque de Paris, sollicite du travail et des emplois pour ses nombreux patrons. S'adresser tous les jours, de huit à dix heures du matin, à M. DEMARE, membre du conseil supérieur, rue saint-Hyacinthe-Saint-Michel, 25. (Affr.)

LIBRAIRIE LE NORMANT, rue de Seine-Saint-Germain, 10.

CHOIX DE BONS LIVRES. — RABAIS EXTRAORDINAIRE.

- DICTIONNAIRE DE LA FABLE, ou Mythologie grecque, latine, égyptienne, celtique, persane, syriaque, indienne, chinoise, mahométane, scandinave, iconologique, etc. Quatrième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, par M. NOEL. Deux forts vol. in-8^o. Au lieu de 24 fr., 15 fr.
DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE, critique, historique, anecdotique, littéraire, contenant un choix d'archaïsmes, de néologismes, d'expressions figurées ou poétiques, de tours hardis, d'heureuses alliances de mots, de solutions grammaticales, etc., pour servir à l'histoire de la langue française; par M. FR. NOEL et M. J. CARPENTIER. Deux forts vol. in-8^o, petit-texte et nonpareille à deux colonnes. Au lieu de 24 fr., 15 fr.
ARRÊGÉ DE LA MYTHOLOGIE UNIVERSELLE, ou Dictionnaire de la Fable; par M. NOEL. Un vol. in-12 de 650 pages, imprimé en petit-texte sur deux colonnes, cartonné. Au lieu de 6 fr., 2 fr. 50 c.
DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES PERSONNAGES CÉLÈBRES DE L'ANTIQUITÉ, princes, généraux, philosophes, poètes, artistes, etc.; des dieux, héros de la Fable; des villes, douves, etc., etc., avec l'étymologie et la valeur de leurs noms et surnoms; précédés d'un Essai sur les mœurs propres chez les peuples anciens et modernes; par FR. NOEL. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Un vol. in-8^o de 560 pages, petit-texte à deux colonnes. Au lieu de 6 fr., 4 fr.
DICTIONNAIRE SYNONYMIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, contenant, 1^o les mots et les locutions de cette langue qui ont quelques rapports de ressemblance avec le sens; 2^o l'explication de ces rapports, avec des exemples tirés des auteurs et s'ilques; 3^o l'indication du choix qu'on doit faire des uns et des autres dans les différentes circonstances; 4^o la critique d'un grand nombre d'usages synonymiques, par les principaux synonymistes, etc. Par J. CH. LAVERGNE. Deux vol. in-8^o. Au lieu de 10 fr., 6 fr.
HISTOIRE ANCIENNE, d'après HOLLIN, contenant l'histoire des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Mèdes et des Perses, des Grecs et des Romains, jusqu'à la bataille d'Actium; par J. C. ROYER. Troisième édition. Quatre vol. in-8^o. Au lieu de 24 fr., 12 fr.
HISTOIRE ROMAINE, depuis la fondation de Rome jusqu'au règne d'Auguste; par le même. Deuxième édition. Quatre gros vol. in-8^o. Au lieu de 24 fr., 12 fr.
HISTOIRE DES EMPEREURS ROMAINS, depuis Auguste jusqu'à Constance Chlore, père de Constantin; par le même. Deuxième édition. Quatre vol. in-8^o. Au lieu de 24 fr., 12 fr.
HISTOIRE DE FRANCE, depuis Pharamond jusqu'à la vingt-quatrième année du règne de Louis XVIII; par ROYER. Six vol. in-8^o. Au lieu de 24 fr., 12 fr.
HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRINTE ANS, par SCHILLER, et de la Paix de Westphalie, par M. C. L. DE WOLFFMANN. Ouvrages traduits de l'allemand, et accompagnés de notes par M. A. MEILLER. DE GRASSAT. Deux vol. in-8^o. Au lieu de 15 fr., 7 fr. 50 c.
LEÇONS ANGLAISES de littérature et de morale, sur le plan des Leçons Françaises et des Leçons Latines; par MM. NOEL et CHAPPAZ. Deuxième édition. Deux vol. in-8^o. Au lieu de 12 fr., 8 fr.
On vend séparément le tome 1^{er}, prose, édition de 1827. In-8^o. 4 fr.
LEÇONS GRECQUES de littérature et de morale; par MM. NOEL et DE LA PLACE, à l'usage des classes de seconde et de rhétorique. Deux vol. in-8^o. Au lieu de 12 fr., 8 fr.
LEÇONS ITALIENNES de littérature et de morale, sur le plan des Leçons Françaises; par M. NOEL. Deux vol. in-8^o. Au lieu de 12 fr., 8 fr.
LEÇONS LATINES MODERNES de littérature et de morale, ou Recueil en prose et en vers des plus beaux morceaux des auteurs les plus estimés qui ont écrit en cette langue depuis la renaissance des lettres; par M. NOEL et DE LA PLACE. Deuxième édition. Deux vol. in-8^o. Au lieu de 12 fr., 8 fr.
ŒUVRES COMPLÈTES DE J. RABOIN, avec des Commentaires par GEOFFROY. Paris, 1811. Sept vol. in-8^o, sur papier vélin, ornés de figures. Au lieu de 42 fr., 24 fr.
ŒUVRES DE VIRGILE, traduction nouvelle, par RENÉ BINET, ancien professeur, et recteur de l'Université de Paris. Cinquième édition, revue par M. NOEL. Quatre vol. in-12. Au lieu de 12 fr., 7 fr. 50 c.

BOURSE DE PARIS.

REVUE DE LA SEMAINE.

Les Fonds publics fléchissent. Le cours de 97 fr. est perdu; le cours de 96 fr. devient un haut prix. On se décourage. La spéculation avait dressé une échelle de primes formidables pour escalader les grandes barrières de 96 fr. et de 97 fr. Elle réglait ses espérances sur les faits acquis à pareille date, en 1850; elle croyait que, comme à cette époque, deux ou trois hausseurs de profession attacheraient leur honneur à pousser la rente aux environs du pair et à assurer au Cinq pour 100 le prix de 95 fr., coupon détaché. Le marché au comptant aidait à cette entreprise par l'abondance de l'argent et la rareté des titres. On ne manquait pas de vendeurs incongruibles; le départ indiquait le côté faible du découvert; le monde public en fin était en pléines vacances. Tous ces motifs militaient sérieusement et militent encore en faveur d'un dernier élan, d'une dernière reprise nécessaire à la liquidation des acheteurs. Comment se fait-il donc que la rente hésite, recule, et que la désertion se mette dans les rangs de ces derniers? Doit-on s'en prendre à quelques escamotes imprudens? A-t-on pris peur, non sans raison, de ce déluge de primes dont on n'a pu découvrir la source? 1852 projeté-t-il déjà son ombre sur les opérations de la Bourse? Les Maifestes d'outre-Manche, le procès de Lyon, les collisions départementales, l'ouverture prochaine de la session des conseils généraux, méritent-ils le scepticisme et la spéculation? Quel qu'il en soit, il est certain que, cédant à ces divers impressions, sans réflexions bien arrêtées, un peu au hasard, on a cette semaine abandonné les cours sur lesquels on s'appuyait pour tenir le découvert en échec et plus tard le débord. Le contraire aura bientôt lieu si l'on n'y prend garde. A 95 fr. qui diraient et que feraient les acheteurs? La Bourse de samedi ne leur a pas été favorable. Elle devait offrir la contre-partie du mouvement de la semaine et faire regagner une partie du terrain perdu. Elle a au contraire confirmé les nouvelles tendances du marché et laissé les Fonds publics aux plus bas cours du mois. Le Cinq pour 100, pour la première fois, penche vers 95 fr. Tout n'est pas dit cependant, et sans s'arrêter aux idées de stagnation, il reste encore assez de temps d'ici à la liquidation pour que la physiologie du marché se modifie et que les chances de hausse reprennent le dessus. La situation de la place roule sur des combinaisons de primes. Il ne s'agit que de reconnaître le caractère des vendeurs. Que la plupart désirent la consolidation de ces marchés à primes, nous l'admettons; mais qu'à côté d'eux ne se soient pas glissés bon nombre de spéculateurs qui attendent maintenant avec impatience l'abandon des primes, c'est ce qu'on ne saurait nier. La Rente peut encore se relever à l'aide de ce découvert. Il suffit qu'elle se relève à un point quelconque, pour que le découvert se précipite sur la Rente. Ce ne sera qu'un feu de paille, mais nous approchons de la liquidation, et il n'en faut pas davantage pour ramener le prix de 96 fr. On se tiendra alors pour satisfait. Les étrangers nous renvoient force papiers, force valeurs de toute sorte, rentes et actions industrielles. Les Trols pour 100 reviennent par grandes masses de Hollande et d'Angleterre. Sans Londres et Liverpool, le

FONDS ÉTRANGERS.

L'Emprunt belge Cinq pour 100, 1840-1852, a été négocié à 43 1/2; le Quatre et demi pour 100, à 95; le Trois pour 100, à 64 3/4; le Deux et demi pour 100, à 51 3/4; — les Actions de la Banque belge, à 371 fr. 50 c.; — l'Emprunt piémontais, à 51 fr. 50 c.; — les Obligations du Piémont, anciennes, à 950 fr.; — les Obligations du Piémont, nouvelles, à 935 fr.; — les Lots d'Autriche, à 430 fr.; — la Dette passive d'Espagne, sans intérêt, à 5/8; — le Trois pour 100, 1824, à 37 3/4; — la Dette intérieure, à 35 1/2; — le Deux et demi pour 100 hollandais, à 60 1/4; — l'Emprunt russe Quatre et demi pour 100, à 108 7/8.

FONDS PUBLICS FRANÇAIS.

(Au comptant.) Le Cinq pour 100, qui avait fini samedi dernier à 95 fr. 75 c., a ouvert à 95 fr. 80 c., baissé à 95 fr. 45 c., et fermé à 95 fr. 50 c. Le Trois pour 100, qui avait fini à 57 fr. 45 c., a commencé à 57 fr. 50 c., baissé à 57 fr. 10 c., et fini à 57 fr. 15 c. Le Quatre et demi pour 100 a été négocié à 85 fr.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1840, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1845, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1850, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1855, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1860, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1865, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1870, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1875, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1880, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1885, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1890, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1895, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1900, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1905, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1910, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1915, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1920, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1925, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1930, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1935, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1940, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1945, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1950, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1955, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1960, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1965, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1970, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1975, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1980, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1985, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1990, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 1995, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2000, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2005, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2010, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2015, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2020, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2025, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2030, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2035, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2040, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2045, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2050, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2055, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2060, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2065, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2070, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2075, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2080, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2085, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2090, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2095, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2100, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2105, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2110, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2115, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2120, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2125, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2130, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2135, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2140, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2145, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2150, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2155, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2160, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2165, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2170, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2175, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2180, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2185, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2190, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2195, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2200, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2205, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2210, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2215, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2220, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2225, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2230, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2235, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2240, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2245, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2250, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2255, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2260, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2265, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2270, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2275, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2280, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2285, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2290, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2295, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2300, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2305, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2310, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2315, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2320, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2325, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2330, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2335, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2340, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2345, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2350, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2355, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2360, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2365, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2370, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2375, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2380, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2385, à 102 fr. 50 c.; — les Obligations de la Ville de Paris, 2